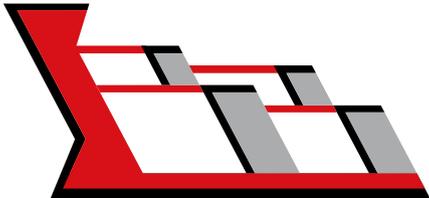




LA BANQUE
DIGITALE
AU SERVICE
DE TOUS
RAPPORT ANNUEL
2020



Interbank Burundi

Mieux qu'une banque

MIEUX QU'UNE BANQUE

Interbank Burundi a ouvert ses guichets en janvier 1993 avec un capital de trois cent millions de francs burundais.

Elle était alors la première banque burundaise à actionnariat 100% privé sur un marché bancaire dominé par des établissements dont le capital était en grande partie la propriété de l'État du Burundi.

Aujourd'hui, le capital social de la banque est passé à plus de vingt milliards de francs burundais et est détenu par un actionnariat composé de Burundais et d'étrangers de plus de dix nationalités.

La stratégie commerciale et organisationnelle d'Interbank Burundi repose sur des normes de qualité très élevées.

} Une connaissance approfondie des attentes de la clientèle et une ambition affichée de banque de proximité.

Axée sur une connaissance approfondie des attentes de la clientèle et une ambition affichée de banque de proximité, cette stratégie s'articule autour de cinq orientations majeures :

- la recherche constante du meilleur niveau de service à la clientèle;
- la proximité des bénéficiaires : « banque disponible et accessible »;
- la promotion et le renforcement d'une culture d'entreprise fondée sur la compétitivité et la performance;
- l'adaptabilité et la créativité;
- l'amélioration constante de la structure organisationnelle et des procédures opérationnelles.



Interbank Burundi dispose d'un réseau de distribution constitué de 63 sites d'exploitation à travers le pays :
40 agences et guichets,
1 agence IBB M+ et 22 GAB

} Un des réseaux de distribution les plus denses du pays.

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL
2020

INTRODUCTION

Le message du président du Conseil d'administration

Le rapport de gestion du président du comité de direction

Les chiffres clés

L'EXCELLENCE PAR LA GOUVERNANCE

L'organisation de la gouvernance

La bonne gouvernance, fondement de l'efficience organisationnelle

L'ACTION COMMERCIALE

Le développement d'une image de marque forte et cohérente

L'émergence de la banque digitale

Les guichets automatiques et terminaux de paiement électronique, l'autre atout

LA CRÉATION DE VALEURS POUR LES PARTIES PRENANTES

Une stricte discipline dans la gestion des risques

Le capital humain, un atout primordial

La RSE au cœur de nos métiers

LES DONNÉES FINANCIÈRES

Le bilan au 31/12/2020

Le compte de résultat au 31/12/2020

Le rapport financier pour l'exercice 2020

Le rapport du Commissaire aux comptes

Le rapport sur la conformité avec les instructions de la BRB

Les résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mars 2021

Les résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2021

RÉSEAU D'AGENCES, GUICHETS ET CORRESPONDANTS ÉTRANGERS



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



} Une année prospère pour Interbank Burundi qui réalise des bonnes performances commerciales et renforce ses fondamentaux financiers.

En 2020, le monde entier a été touché par une crise sanitaire sans précédent avec des retombées économiques négatives. À l'instar des autres pays, le Burundi n'a malheureusement pas été épargné. Grâce à la réactivité des autorités, des mesures ont été mises en place pour faire face au Covid-19.

Grâce à sa solidité financière, Interbank Burundi, fait et fera face à cette crise tout en assumant son rôle de moteur au cœur de l'économie burundaise. Cela a été rendu possible du fait de la transformation stratégique entamée ces dernières années avec une optimisation du réseau d'agences, un renforcement du dispositif de gestion des risques, une adaptation de l'organisation commerciale, une diversification des risques et des processus efficients. Cette transformation a permis

d'améliorer et de renforcer l'ensemble des fondamentaux financiers et ratios prudentiels de la banque.

Dans cette continuité, 2020 a été une année prospère pour Interbank Burundi qui a réalisé des bonnes performances commerciales. Ses crédits ont ainsi progressé de plus de 7% et ses opérations internationales ont plus que doublé.

Grâce à ces réalisations, notre banque accroît son produit net bancaire de 4,16%, augmente son résultat net de 11,7% et consolide la taille de son bilan et ce, en dépit d'une économie qui se redresse lentement et d'un contexte marqué par la crise sanitaire. Ces réalisations traduisent une capacité d'adaptation maintenue et l'efficacité opérationnelle de nos équipes. Elles renforcent la solidité financière de notre banque, qui, avec des fonds propres bruts passés

à 75 870 millions BIF, dispose des moyens nécessaires à la poursuite de son développement.

Sur le plan opérationnel, Interbank Burundi a poursuivi le déploiement de son réseau de guichets automatiques bancaires afin d'offrir un service de proximité de qualité à sa clientèle. Notre banque a aussi accéléré sa dynamique de digitalisation en lançant le projet stratégique de Banque Digitale.

De telles réalisations n'ont été possibles que grâce à l'enthousiasme et l'engagement de nos équipes, et en particulier celles qui, chaque jour, s'assurent à nos guichets de la satisfaction permanente de nos clients. Il y a, en effet, dans ces performances le fruit d'un intense effort d'adaptation de nos collaborateurs et le résultat de décisions judicieuses prises par les organes dirigeants de la banque.

Nous tenons ici à les remercier pour leur apport respectif dans la gestion de notre banque. Nous les en remercions d'autant plus vivement que les défis à relever sont nombreux et compliqués dans un contexte marqué par le Covid-19.

En ce qui concerne les perspectives 2021, nous restons confiants dans l'avenir ainsi que dans la capacité de résilience dont fait preuve notre banque.

Pour traverser cette période difficile et poursuivre le cours de notre développement, nous pouvons compter sur l'engagement indéfectible de nos collaborateurs et de nos actionnaires, sur les précieux apports des membres du Conseil d'administration ainsi que sur la confiance et la fidélité de notre clientèle.

GEORGES COUCOULIS,
Président du Conseil d'administration

Opérations
internationales

x2

Crédits

+7%

PNB

+4,16%

Résultat net

+11,7%

Fonds
propres bruts

75 870
millions BIF

LE RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION



ERIC JONCKHEERE
Administrateur Directeur Général

La mobilisation au service de l'économie

L'année 2020 aura été marquée par une crise sanitaire sans précédent dont les conséquences économiques et sociales ont affecté et affecteront le monde entier.

Les autorités ont mis en place des mécanismes pour faire face à la pandémie, notamment la fermeture de l'aéroport international de Bujumbura et des frontières terrestres, le dépistage de masse, la formation du personnel soignant et l'établissement de centres de prise en charge des personnes testées positives.

Nous avons pris des mesures sanitaires pour continuer à servir nos clients tout en assurant leur sécurité et celle de nos collaborateurs, dans le respect des recommandations des autorités.

Tout au long de l'année, nos équipes se sont adaptées avec une grande agilité et je tiens à les en remercier.

Le pays est entré dans une nouvelle phase de développement avec les élections de mai 2020 et l'installation des nouvelles institutions.

Diverses initiatives sont en cours pour moderniser et diversifier la production agricole, construire

les centrales électriques de Jiji et Mulembwe, désenclaver le pays et accroître son rôle dans le commerce régional à travers le renforcement du réseau de transport (réhabilitation du port de Bujumbura).

Le paysage bancaire compte deux nouvelles banques commerciales : la BCAB et la BIJE. La banque centrale a engagé des réformes

réglementaires importantes en matière de politique de change afin de diminuer les tensions sur les réserves de change du pays.

Selon les dernières estimations disponibles, le Burundi est tombé en récession en 2020, en grande partie à cause des effets de la pandémie de Covid-19.

Pour faire face à la pandémie de Covid-19, les employés d'Interbank ont reçu des formations sur les mesures sanitaires à prendre.



Le PIB réel s'est contracté de 3,3%, après une croissance de 4,1% en 2019. La pandémie a particulièrement frappé l'industrie dont la production a chuté de 4,5% et les services dont la production a baissé de 1,8% par rapport à 2019. La baisse de la production agricole, combinée à la hausse des prix des produits importés, a entraîné une forte augmentation des prix.

L'inflation a augmenté de 8,5 points en 2020 pour atteindre 7,6% comparé à -0,7% en 2019.

Le déficit budgétaire a doublé pour atteindre 8,7% du PIB en 2020, contre 4,2% en 2019, les dépenses courantes ayant augmenté d'environ 4%. La faiblesse de la demande mondiale ayant entraîné une baisse de 4,4% des prix à l'exportation

du café et de 10,4% pour le thé, les déficits commerciaux et courants se sont aggravés. Le déficit du compte courant s'élevait à 19,1% du PIB, comparé à un déficit de 17,8% en 2019. Cela a entraîné une réduction des réserves de change qui pouvaient couvrir moins de 30 jours d'importations à la fin de 2020*.

Le taux de change officiel au 31 décembre 2020 était de 1952,5 BIF pour 1 USD, soit une dépréciation de 3,8% par rapport à 2019.

L'évolution des taux d'intérêt sur les emprunts d'État est marquée par un aplatissement de la courbe des taux avec une baisse allant jusqu'à 50% sur les échéances de 2 à 10 ans.

* source : Perspectives économiques en Afrique 2021, Banque Africaine de Développement, mars 2021



La dette publique a atteint, selon les estimations, 63,7% du PIB au cours de l'année écoulée, ce qui ne fait qu'accroître les préoccupations suscitées par la viabilité de l'endettement.

L'environnement économique demeure fragile et exposé à de nombreux défis : le déficit commercial structurel, les déficits budgétaires persistants financés par un endettement de l'État vis-à-vis du secteur bancaire avec l'émission de titres du Trésor et un recours aux avances de la banque centrale, et les réserves officielles de change ne couvrent pas un mois d'importation.

Le résultat net 2020 s'élève à 17 milliards BIF, en hausse de 11,73%.

La progression des résultats dans un environnement difficile – Effet de ciseaux positif

Dans un environnement économique difficile, nous avons poursuivi nos initiatives de consolidation de nos activités et d'optimisation de notre réseau d'agences.

La banque termine l'année solidement renforcée avec un total du bilan de plus de 485 milliards BIF, un résultat net en progression de 11,73%, un effectif de 481 collaborateurs (+22 par rapport à 2019) et 53 agences et guichets dédiés (+4 par rapport à 2019). La banque aura atteint toutes ces cibles financières en matière de coûts (16 988 millions BIF), de coût net du risque (18 points de base, en-dessous de l'objectif de 200 points de base) et de capital (ratio « solvabilité de base du noyau dur » à 21,3% soit au-dessus de 14,5%).

Au total, le produit net bancaire, à 34 474 millions BIF, progresse de 4,16% par rapport à 2019,

malgré l'impact de l'environnement de baisse de taux et de la crise sanitaire.

La banque a vu ses revenus tirés par ses opérations avec la clientèle dont les produits ont progressé de 7,34%, à 15 945 millions BIF, et par son activité internationale qui a progressé de 102%, à 1 803 millions BIF. En revanche, la banque a vu ses produits s'éroder dans ses opérations avec les banques et sur les titres de créances avec une baisse des produits de 1,14%, à 19 407 millions BIF.

Les charges générales d'exploitation, à 16 988 millions BIF, sont en légère hausse de 4,02% par rapport à 2019, tout en restant largement en ligne avec la cible annuelle. Les charges générales d'exploitation intègrent des éléments liés au développement du réseau d'agences (44 millions BIF), à la transformation digitale (200 millions BIF), au renforcement des équipes (60 millions BIF), à l'augmentation et la révision des salaires (629 millions BIF) et aux mesures de sécurité pour le personnel liées à la crise sanitaire (68 millions BIF).

La banque améliore son coefficient d'exploitation de 49,39% à 49,32%, soit l'un des meilleurs ratios réalisés par les institutions financières du pays.

L'efficacité du modèle et la bonne maîtrise des coûts permettent ainsi à la banque de dégager un effet de ciseaux positif de 14 points. La banque améliore son coefficient d'exploitation de 49,39% à 49,32%, soit l'un des meilleurs ratios réalisés par les institutions financières du pays.

Les impôts et taxes d'exploitation s'établissent à 1 999 millions BIF, en hausse de 230 millions BIF par rapport à 2019.

Le résultat brut d'exploitation de la banque s'établit ainsi à 19 430 millions BIF (+2,95%).

Le coût du risque, à 2 162 millions BIF, baisse de 995 millions BIF par rapport à 2019. Il s'établit à 187

points de base des encours de crédit à la clientèle, dont 15 points de base (178 millions BIF) liés au provisionnement sur encours performants. Le coût net du risque, à 203 millions BIF, baisse de 833 millions BIF par rapport à 2019. Il s'établit 0,18% des encours crédits à la clientèle reflétant ainsi la qualité du portefeuille crédits de la banque et la gestion efficace du risque de crédit. La maîtrise du coût net du risque reste également un challenge continu pour la banque.

Le résultat d'exploitation, à 17 268 millions BIF, est ainsi en hausse de 9,9% reflétant la réussite de la banque à maintenir une croissance durable des sources de revenus d'exploitation, malgré les effets sur l'activité économique de la pandémie de Covid-19.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 257 millions BIF. Le résultat net s'élève ainsi à 17 011 millions BIF, en hausse de 11,73% par rapport à 2019.

La banque proposera aux actionnaires un dividende en numéraire calculé conformément au maximum autorisé par la recommandation de la banque centrale du 29/01/2021.

L'amélioration des performances du réseau

Sur le plan opérationnel, IBB a poursuivi l'optimisation de son réseau d'agences et guichets et le déploiement de son réseau de GAB afin d'offrir un service de proximité de qualité à sa clientèle. Le réseau d'agences à l'intérieur du pays progresse nettement avec une amélioration de 14% de son coefficient d'exploitation et un triplement de son résultat d'exploitation à 3 564 millions BIF sur les deux derniers exercices.

La solidité du bilan

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres de la banque s'élevaient à 75 870 millions BIF et l'actif net comptable par action s'élevait à BIF 22,96 millions soit un taux de croissance de 19,5% sur un an. La rentabilité des fonds propres est de 28,9% et reflète la bonne progression des résultats grâce à la force du modèle de proximité dans un contexte marqué par la crise sanitaire.

Le total des actifs a baissé de 0,65% par rapport à l'année 2019, à 485 milliards BIF. Cette baisse est le reflet d'une allocation de devises plus favorable en faveur de nos clients avec un impact net sur leurs dépôts s'élevant à environ 43 milliards BIF. La mobilisation des dépôts est une priorité permanente pour la banque, un accent particulier sera mis sur les ressources faiblement rémunérées.

Compte tenu du contexte dégradé, la banque a choisi de poursuivre sa politique prudente d'octroi de crédit. Les crédits nets à la clientèle progressent ainsi de 7,8% par rapport à 2019, soit une hausse de 7 684 millions BIF.

Le taux brut d'encours non performant est resté à des niveaux bas tout au long de l'année et s'élevait à 6,5% au 31 décembre 2020 (10% au 31 décembre 2019). Le taux de couverture brut des encours non performant de la banque s'établit à 76% au 31 décembre 2020 (94% au 31 décembre 2019).

Les encours pondérés par les risques (RWA) s'élevaient à 269 milliards BIF au 31 décembre 2020 selon les règles de la banque centrale (contre 232 milliards au 31 décembre 2019). Les encours pondérés au titre du risque de crédit représentent 85,5%, à 230 milliards BIF, en hausse de 19,7% par rapport au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, le ratio « solvabilité de base du noyau dur » s'élevait à 21,3% en hausse de 96 points par rapport au 31 décembre 2019, soit 1030 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire.

La réserve de liquidité de la banque, instantanément mobilisable, est de BIF 329 milliards, soit plus de 80% des dépôts clients.

Le ratio de levier s'établit à 10,7% au 31 décembre 2020 (9,2% au 30 décembre 2019) et les ressources stables de la banque couvrent 121% des emplois immobilisés (111% au 31 décembre 2019).

La Banque Digitale : projet stratégique

Les avancées technologiques avec la digitalisation des services financiers permettent au secteur bancaire d'atteindre les populations non encore bancarisées. IBB pour répondre à cette évolution de l'environnement a lancé en 2020 le projet stratégique de Banque Digitale dont la mise en production est prévue en 2021. Cela permettra d'offrir à notre clientèle des produits innovants adaptés à ses besoins et contribuer de manière positive à la transformation de l'économie.

« Soucieux de promouvoir l'inclusion financière de la population et ses accès à des moyens transactionnels et financiers modernes, Interbank Burundi a développé une offre de banque digitale simple, sécurisée et accessible à tous : IBB M+.



La RSE au cœur de nos métiers

Enfin, la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) est au cœur de nos métiers. La banque œuvre à une création de valeur intégrée, ne se limitant pas qu'à la performance en matière de résultats financiers mais intégrant également la nature des ressources engagées pour l'obtention de ces résultats ainsi que l'impact de ces derniers sur les parties prenantes et envers la société de façon générale.

Nous continuons à mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour de ces objectifs tout en saluant leur engagement à servir nos clients et à accompagner le développement de nos activités.

LES PERSPECTIVES

L'évolution de la situation liée à la crise sanitaire actuelle reste une source importante d'incertitude. Elle s'est déjà traduite par un ralentissement de l'activité dans certains secteurs économiques.

En ce qui concerne les perspectives 2021, bien que le secteur bancaire soit directement impacté par la crise du Covid-19, nous restons toutefois confiants dans l'avenir ainsi que dans la capacité de résilience dont a fait preuve notre banque à de multiples reprises.

Dans ce contexte, nous tablons sur une hausse modérée des revenus, tirée par la normalisation progressive de l'activité.

En 2021, la banque restera donc pleinement engagée sur ses priorités, à savoir :

- le maintien de niveaux élevés de service à notre clientèle;
- la poursuite d'une stricte discipline sur les coûts et la gestion du coût du risque;
- la création de valeur pour les actionnaires.

Cohérents avec notre raison d'être, nous continuerons à mobiliser l'ensemble de nos ressources et de nos expertises pour accompagner les clients dans cette période difficile et répondre aux besoins spécifiques de l'économie dans les différentes phases de cette crise sanitaire.

Nous poursuivrons nos investissements pour maintenir notre stratégie en termes de proximité vis-à-vis de la clientèle, de qualité de service avec une offre axée sur le digital

et d'industrialisation des *process*. Nous nous adresserons également à des segments soigneusement choisis qui présentent de bonnes perspectives de croissance. À cet effet, la banque va accélérer sa dynamique d'innovation en enrichissant sa gamme de produits avec un positionnement de plus en plus ancré auprès des jeunes actifs et de la clientèle féminine.

Nous resterons attentifs à l'utilisation croissante des technologies digitales et aux enjeux de la responsabilité sociale et environnementale.

Forts de nos atouts (lire ci-contre), nous sommes bien positionnés pour entrer dans une nouvelle phase de développement de nos activités.



Interbank Burundi

Mieux qu'une banque

Les atouts de notre banque :

- **modèle universel de proximité,**
- **solidité financière,**
- **transformation digitale,**
- **puissances d'exécution de nos plateformes.**

ERIC JONCKHEERE
Administrateur Directeur Général

LES CHIFFRES CLÉS

Indicateurs de performance sur 5 ans

| Exercices en millions de BIF | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Prêts et créances sur la clientèle | | | | | |
| Crédits de trésorerie | 41 575 | 37 176 | 49 478 | 53 788 | 59 271 |
| Crédits à l'équipement | 23 070 | 21 489 | 21 997 | 29 292 | 28 925 |
| Crédits immobiliers | 22 253 | 14 328 | 18 288 | 14 050 | 16 837 |
| Crédit contrat de bail | - | - | - | - | 240 |
| Autres crédits et créances / clientèle | 7 559 | 4 609 | 5 492 | 8 935 | 9 821 |
| Total | 94 457 | 77 602 | 95 255 | 106 065 | 115 094 |
| Dettes envers la clientèle | | | | | |
| Comptes à vue | 147 885 | 210 344 | 260 056 | 286 474 | 252 578 |
| Comptes d'épargne | 4 653 | 3 988 | 3 364 | 5 129 | 2 907 |
| Dépôts et comptes à terme | 32 673 | 39 767 | 40 621 | 108 713 | 121 987 |
| Autres comptes créditeurs et dettes envers la clientèle | 4 386 | 6 862 | 6 517 | 5 129 | 9 680 |
| Total | 189 597 | 260 961 | 310 558 | 405 445 | 387 152 |
| Produit net bancaire | 21 415 | 21 626 | 27 951 | 33 098 | 34 474 |
| Résultat brut d'exploitation | 12 315 | 14 212 | 17 361 | 18 873 | 19 430 |
| Résultat net | 1 600 | 2 405 | 10 453 | 15 225 | 17 011 |
| Fonds propres globaux | 39 244 | 41 300 | 44 965 | 51 083 | 61 376 |

Une progression continue et solide dans un climat économique difficile :

la banque termine l'année solidement renforcée avec un total du bilan de plus de 485 milliards BIF et un résultat net en progression de 11,73% par rapport à 2019.





**L'EXCELLENCE
PAR LA GOUVERNANCE**

L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

Conseil d'administration

Georges Coucoulis
Président

Bonaventure Nicimpaye
Vice-Président

Paul Berger Président du Comité de Gestion des Risques
Réginald Thibaut de Maisières Président des Comités Crédit et ALM
Mathias Sinamenye Président du Comité d'Audit
Chantal Kanyange Membre
Callixte Mutabazi Membre
Salvator Toyi Membre
Bertrand Vidal Membre

Eric Jonckheere
Administrateur Directeur Général et Secrétaire

Comité de Direction



Eric Jonckheere
Administrateur Directeur Général



Aude Toyi
Directeur Général Adjoint



Erica Gahimbare
Directeur des
Opérations avec
l'étranger



Léandre Irariha
Directeur Juridique
et du Contentieux



**Sandrine
Iyamuremye**
Directeur du
Capital Humain



**Léocadie
Ndikumana**
Directeur de
l'Informatique



Alphani Baziro
Directeur
Adjoint de
l'Informatique



**Alexandre
Ngaruko**
Directeur Administratif
et Financier



Mireille Niragira
Directeur
Commercial



**Désiré
Niyigaba**
Directeur
Banque à distance



**Magnus
Niyonzima**
Auditeur principal

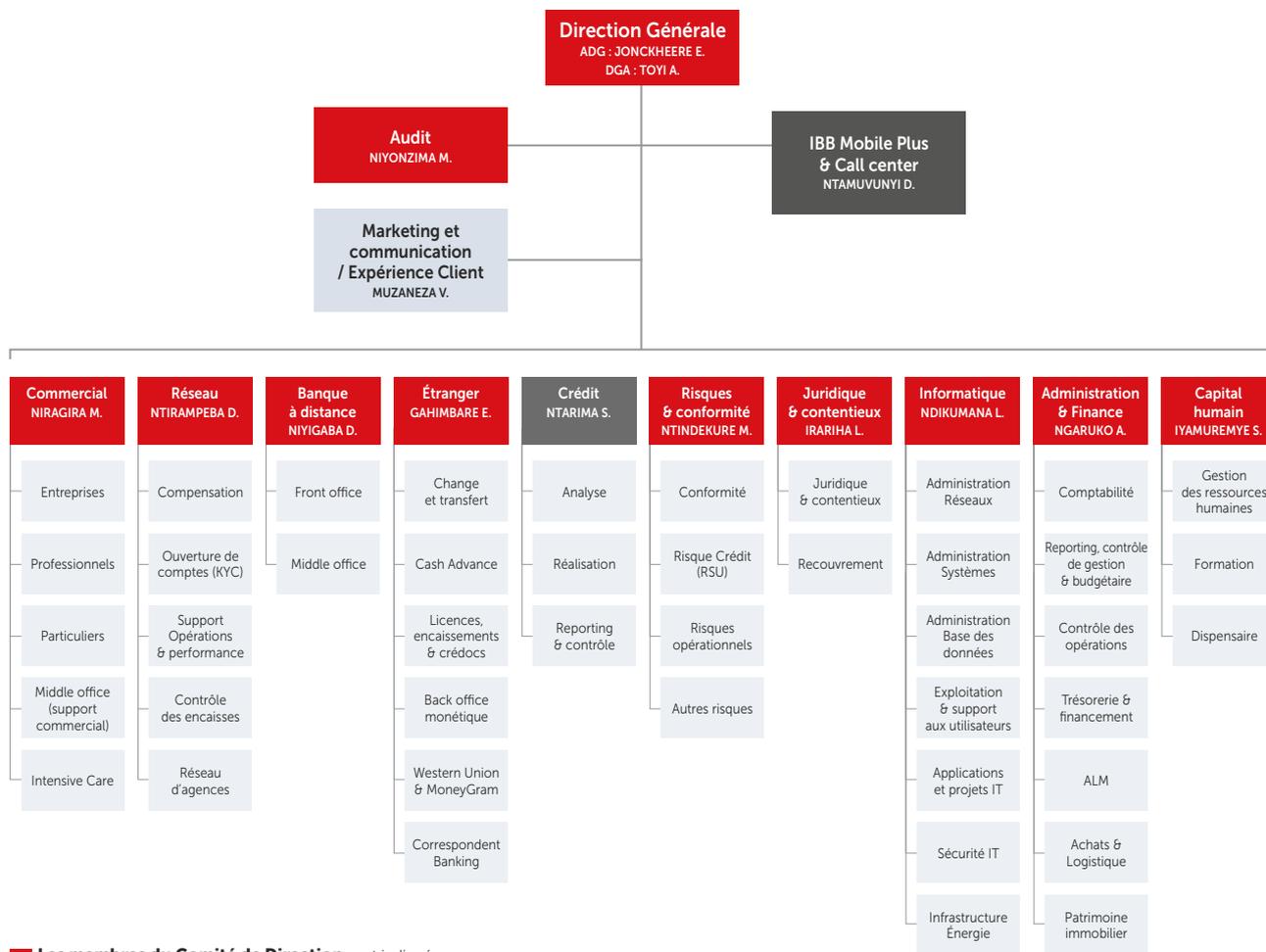


**Médard
Ntindekure**
Directeur des Risques
et Conformité



Déo Ntirampeba
Directeur Réseau
des agences

Organigramme



■ Les membres du Comité de Direction sont indiqués en rouge.

Direction Générale : Stratégie (ADG), Organisation (DGA) & Gestion de projets (DGA)

Risques, Conformité et Crédit : dépendance hiérarchique et fonctionnelle du DGA

LA BONNE GOUVERNANCE, FONDEMENT DE L'EFFICIENCE ORGANISATIONNELLE

Interbank Burundi applique des normes strictes de gouvernance d'entreprise, de gestion des risques et de contrôle interne.

Elle valorise la relation clients par la pratique d'une saine politique d'acceptation et le respect d'un code de bonne conduite des affaires.

Elle veut être une banque de référence en termes de qualité, de rigueur, de contrôle, de maîtrise des risques et de transparence de sa gestion, à tous les niveaux de son organisation.

Les membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction entendent ainsi pérenniser l'image de professionnalisme de la banque tant auprès des autorités bancaires et financières nationales et internationales, que de l'ensemble de la clientèle.

À cet effet :

- la banque adopte une structure claire de gouvernance d'entreprise;
- elle se dote d'un Conseil d'administration effectif et efficace qui prend des décisions dans l'intérêt social;
- tous les administrateurs font preuve d'intégrité et d'engagement;
- le Conseil d'administration constitue des comités spécialisés;
- la banque définit une structure claire de gestion;
- elle rémunère les administrateurs et le management exécutif de manière équitable et responsable;
- elle respecte les droits de tous les actionnaires et encourage leur participation.

Le Conseil d'administration

Sauf dans les matières que le droit des sociétés ou les statuts réservent aux actionnaires, c'est le Conseil d'administration qui est responsable en dernier ressort de la direction stratégique de la banque.

Dans son processus décisionnel, le Conseil d'administration de l'IBB vise à la pérennité et au succès de ses activités de services financiers. Il estime donc indispensable de privilégier le rendement financier à long terme, tout en restant attentif aux intérêts des clients de la banque, de ses actionnaires et du personnel.

Le Conseil d'administration veille à ce que l'Interbank Burundi dispose d'un dispositif de gouvernance solide comprenant notamment une organisation claire assurant un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent, des procédures efficaces de détection, de gestion, de suivi et de déclaration des risques auxquels la banque est ou pourrait être exposée, d'un dispositif adéquat de contrôle interne, des procédures administratives et comptables saines et des politiques et pratiques de rémunération permettant et favorisant une gestion saine et efficace des risques.

Le Conseil d'administration est composé de dix membres nommés pour une durée de 4 ans renouvelable :

- le Président,
- le Vice-Président,
- l'Administrateur Directeur Général,
- au moins deux administrateurs non-exécutifs représentant les actionnaires,
- au moins deux administrateurs non-exécutifs indépendants au sens de l'Article 20 de la Circulaire BRB n° 21/2018 du 17/08/2018.

} C'est le Conseil d'administration qui
} est responsable en dernier ressort
} de la direction stratégique de la banque.

Le Conseil d'administration est, sans que l'énumération soit exhaustive, compétent dans les domaines suivants :

a) Orientations et opérations stratégiques

Le Conseil d'administration :

- approuve les orientations stratégiques de la banque, veille à leur mise en œuvre et les revoit au moins une fois par an; ces orientations intègrent les valeurs et le code de conduite de la banque ainsi que les grands axes de la politique suivie en matière de responsabilité sociale et environnementale, de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation;
- approuve les projets d'opérations stratégiques, notamment d'acquisition ou de cession, susceptibles d'affecter signifi-

c) Gestion des risques

Le Conseil d'administration :

- approuve la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de toute nature et en contrôle la mise en place. À cette fin, il approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la banque est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique;
- s'assure notamment de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques, contrôle l'exposition au risque de ses activités et approuve les limites globales de risques;
- s'assure de l'efficacité des mesures correctrices apportées en cas de défaillance.

tivement le résultat de la banque, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Lors de chaque Conseil d'administration, il est fait un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain Conseil d'administration.

b) États financiers et communication

Le Conseil d'administration :

- veille à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et à la qualité de l'information transmise aux actionnaires et au marché;
- approuve le rapport de gestion;
- contrôle le processus de publication et de communication, la qualité et la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées.

d) Gouvernance

Le Conseil d'administration :

- nomme le Président, le Directeur général et, sur proposition de ce dernier, le ou les membres de la Direction Générale; il fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur général et des autres membres de la Direction Générale;
- définit les missions de la Direction Générale et en assure la surveillance;
- procède à l'examen du dispositif de gouvernance, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises;
- s'assure notamment du respect de la réglementation bancaire en matière de contrôle interne;
- détermine les orientations et contrôle la mise en œuvre par les Dirigeants des dispositifs

de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'établissement, notamment la prévention des conflits d'intérêts;

- délibère préalablement sur les modifications des structures de direction de la Société et est informé des principales modifications de son organisation;
- délibère au moins une fois par an, de son fonctionnement et de celui de ses Comités, de la compétence, des aptitudes et de la disponibilité de ses membres;
- examine une fois par an le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux;
- le cas échéant, donne son accord préalable à la révocation du Directeur des risques, après avis du Comité de gestion des risques.

e) Rémunération et politique salariale

Le Conseil d'administration :

- répartit les émoluments des administrateurs;
- arrête les principes de la politique de rémunération applicables dans la Société, notamment en ce qui concerne les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la banque et s'assure que les dispositifs de contrôle interne permettent de vérifier que ces principes sont conformes à la réglementation et sont en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques;
- fixe la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, notamment leur rémunération fixe et variable, y inclus les avantages en nature, les attributions de tout instrument de rémunération, ainsi que les avantages postérieurs à l'emploi.

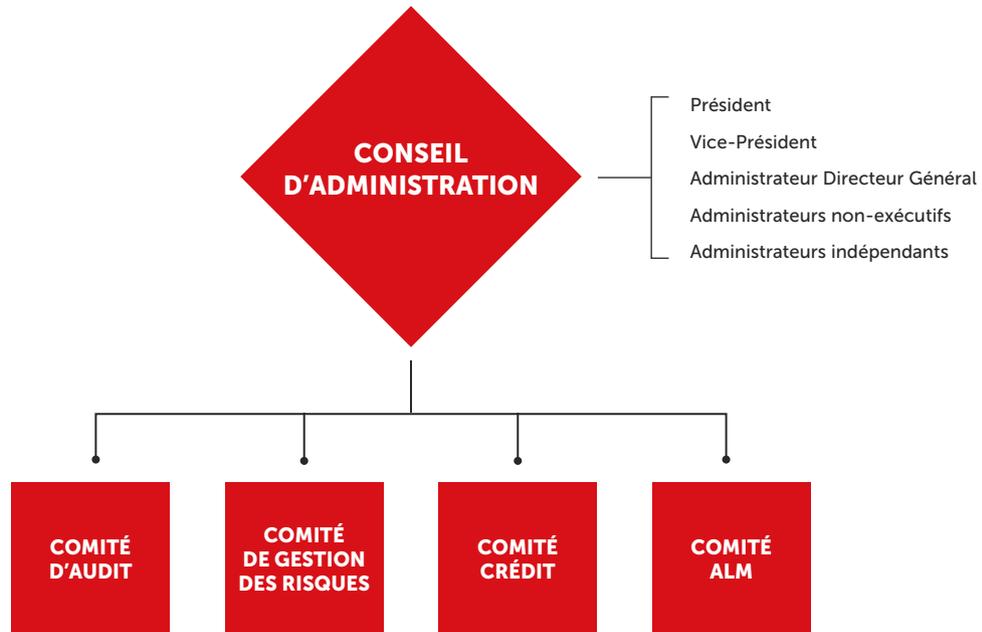
Les délibérations du Conseil d'administration sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés composés d'administrateurs nommés par le Conseil d'administration, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil d'administration leurs avis et propositions. Leurs attributions ne réduisent ni ne limitent les pouvoirs du Conseil.

Ces Comités sont composés de membres du Conseil d'administration qui n'exercent pas de fonctions de direction au sein de la Société et qui disposent de connaissances adaptées à l'exercice des missions du Comité auquel ils participent.

Les Comités permanents sont au nombre de quatre :

- le Comité d'audit
- le Comité de gestion des risques
- le Comité crédit
- le Comité ALM

Ces Comités se réunissent autant de fois que nécessaire.



Le Comité d'audit

Le Comité se compose de deux administrateurs non-exécutifs qui présentent les compétences appropriées en finance, comptabilité et audit. Les membres du Comité sont des administrateurs indépendants de la banque au sens de la Circulaire n°21/2018 du 17/08/2018.

Le Comité d'audit a pour mission d'assurer le suivi de l'efficacité du système de contrôle interne et de l'audit interne conformément à la circulaire BRB n°21/2018 et le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Les missions du Comité comprennent notamment :

- valider la Charte d'Audit élaborée par le Responsable de l'Audit Interne;
- s'assurer de l'existence des manuels de procédures actualisés pour les Services et de leur mise à disposition de tous les utilisateurs;
- valider le programme annuel d'audit de la Société. À cet effet il analyse la cartographie des risques et indique les zones à couvrir prioritairement;
- donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne;
- s'assurer de la couverture complète des activités de la Société par le système de contrôle interne et l'audit interne;
- s'assurer que l'entité responsable de l'audit interne est dotée des ressources techniques et humaines suffisantes;
- s'assurer de l'indépendance et de l'efficacité du Responsable de l'Audit Interne au moins une fois par an conformément à la réglementation en vigueur;
- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place, faire toute proposition en vue de leur amélioration et s'assurer que les actions correctrices ont été mises en place en cas de dysfonctionnement dans le processus; le cas échéant, il formule des recommandations pour en garantir l'intégrité;

- analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil d'administration, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés;
- conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et émettre une recommandation au Conseil d'administration, élaborée conformément aux dispositions du Chapitre II de la Circulaire n° 16/2018 du 17/08/2018, sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération;
- s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes conformément à la réglementation en vigueur;
- examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes conformément à la réglementation en vigueur;
- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de gestion des risques et de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière;
- examiner les rapports établis en matière de contrôle interne par les Commissaires au Comptes, l'Auditeur Externe et l'Autorité de Supervision;
- analyser l'état des préconisations de l'Audit Interne, des Commissaires aux Comptes, des Auditeurs externes et de l'Autorité de supervision (BRB) non mises en œuvre;
- examiner toutes les transactions entre les personnes apparentées qui peuvent survenir au sein de la Société;
- proposer au Conseil d'administration la nomination et le remplacement du Responsable de l'audit interne.

Le Comité de gestion des risques

Le Comité se compose de deux administrateurs non-exécutifs qui disposent de connaissances, de compétences et d'une expertise en gestion des risques. Les membres du Comité sont des administrateurs indépendants de la banque au sens de la Circulaire n°21/2018 du 17/08/2018.

Le Comité de gestion des risques conseille le Conseil d'administration sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de toute nature, tant actuels que futurs, et l'assiste lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie, conformément à la circulaire BRB n°21/2018.

Les missions du Comité comprennent notamment :

- préparer les débats du Conseil d'administration sur les documents relatifs à l'appétence pour le risque actuel et futur;

- veiller à la mise en œuvre et à la mise à jour des stratégies de gestion de la liquidité et de l'adéquation des fonds propres, ainsi que les stratégies relatives à tous les risques auxquels la société est exposée, comme les risques opérationnels, de crédit, de marché et de réputation, afin de s'assurer de leur cohérence avec l'appétence pour le risque telle qu'elle est établie;
- examiner et évaluer l'intégrité des systèmes de contrôle des risques et s'assurer que les politiques et stratégies de gestion des risques sont efficacement appliquées;
- définir la nature, le rôle, la responsabilité, l'étendue du travail de la fonction de gestion des risques;
- discuter des stratégies en matière de risque à la fois sur une base agrégée et par type de risque

et formuler des recommandations y relatives à l'intention du Conseil d'administration;

- recevoir régulièrement des rapports et des informations de la part du Directeur de la gestion des risques et d'autres fonctions pertinentes sur le profil de risque actuel de la Société, l'état actuel de la culture du risque, le degré d'utilisation de l'appétence pour le risque autorisée, les plafonds de risque, les dépassements de ces plafonds et les plans d'atténuation;
- évaluer le profil de risque de la Société au moins une fois par an;
- surveiller la mise en œuvre du niveau de l'appétence au risque fixé par le Conseil d'administration sur base des stratégies, des politiques et des procédures de gestion des risques;

- éclairer le Conseil d'administration sur la procédure et la nomination du Directeur de la gestion des risques qui, entre autres, doit fournir l'assurance que la fonction de gestion des risques est indépendante de la gestion opérationnelle et est dotée de ressources adéquates.
- émettre une opinion sur la politique de provisionnement globale de la Société ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs;
- examiner les rapports établis pour se conformer à la réglementation bancaire sur les risques;
- examiner, dans le cadre de sa mission, si les prix des produits et services proposés aux

clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques de la Société. Lorsque ces prix ne reflètent pas correctement les risques, il en informe le Conseil d'administration et donne son avis sur le plan d'action pour y remédier;

- examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunération sont compatibles avec la situation de la Société au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Le Comité crédit

Le Comité se compose de trois membres qui disposent de connaissances, de compétences et d'une expertise en matière crédit. Au moins 2/3 des membres du Comité sont des administrateurs indépendants de la banque au sens de la Circulaire n°21/2018 du 17/08/2018.

Le Comité crédit assiste le Conseil d'administration dans la gestion et le suivi du risque crédit conformément à la circulaire BRB n°21/2018.

Les missions du Comité crédit comprennent notamment :

- procéder à un examen annuel des stratégies, politiques, procédures et systèmes permettant de gérer et suivre les crédits et communiquer ses conclusions au Conseil d'administration;
- examiner et prendre une décision sur les demandes de crédit dont l'ensemble des concours dépassent un milliard de BIF;
- examiner et prendre une décision sur les demandes de crédit des

personnes apparentées à l'IBB et des personnes politiquement exposées;

- effectuer des examens de prêts a posteriori, indépendamment de toute personne ou Comité responsable de l'approbation;
- s'assurer de l'existence des procédures et des ressources efficaces pour identifier et gérer les problèmes de crédits irréguliers, minimiser les pertes liées aux crédits octroyés et maximiser les recouvrements;
- proposer au Conseil d'administration des orientations en matière d'identification, de déclassement des créances risquées, dans l'optique de respecter les dispositions réglementaires;
- examiner la qualité du portefeuille crédit et s'assurer que la classification et le provisionnement des créances sont faits conformément à la circulaire y relative;
- proposer au Conseil d'administration des politiques de classement et de provisionnement.

Le Comité ALM

Le Comité se compose de 3 membres qui disposent d'une expertise avérée en finance. Au moins 2/3 des membres du Comité sont des administrateurs indépendants de la banque au sens de la Circulaire n°21/2018 du 17/08/2018.

Le Comité ALM conseille le Conseil d'administration sur la gestion de l'équilibre global du bilan et des postes hors bilan de la Société c'est-à-dire la structure des emplois et des ressources, pour optimiser l'effet de cette structure sur la rentabilité et la marge financière, et sur leur sensibilité aux variations du marché et l'assiste lorsque le Conseil d'administration contrôle la mise en œuvre de la politique ALM.

Les missions du Comité ALM comprennent notamment :

- veiller à l'équilibre de la structure du bilan;

- suivre les paramètres de charges et produits des grandes rubriques du bilan (volumes et taux moyens) influant sur la rentabilité;
- s'assurer de la gestion des risques de taux, de liquidité et de change;
- proposer les limites globales de risques et ratios internes pour les différentes grandes rubriques du bilan;
- procéder un examen régulier du respect des limites et ratios prudentiels et internes;
- examiner régulièrement la politique de gestion actif passif;
- contribuer à la définition des objectifs généraux de gestion, notamment :
 - la rentabilité et le niveau des fonds propres;
 - la croissance du bilan ou des parts de marché.

La Direction Générale et le Comité de Direction

La gestion quotidienne de la banque est confiée à l'Administrateur Directeur Général et au Directeur Général Adjoint. La Direction Générale définit et soumet au Conseil d'administration, pour approbation, les stratégies, les politiques, les procédures et les limites de gestion des risques. Ces stratégies reflètent le degré d'acceptation du risque par la banque.

Les membres de la Direction Générale assurent une surveillance adéquate des départements de la banque et veillent à ce que les activités de la banque soient conformes à la stratégie établie, à l'appétence pour le risque et aux politiques approuvées par le Conseil d'administration.

La Direction Générale communique au Conseil d'administration les informations dont il a besoin. Elle tient, de façon régulière, le Conseil d'administration informé des sujets importants.

Le Comité de Direction assiste la Direction Générale dans la gestion de la banque dans le respect des valeurs, des stratégies, des politiques, des plans et des budgets arrêtés par le Conseil d'administration. Dans l'exercice de ce rôle, le Comité de Direction est responsable du respect de toute législation et réglementation en vigueur, et en particulier du respect du cadre juridique et réglementaire qui s'applique à la banque.

Dans la composition actuelle du Comité de Direction, seul l'Administrateur Directeur Général est membre du Conseil d'administration. Il préside, organise et dirige le comité de direction. Il soumet au Conseil d'administration les propositions relatives à la composition et aux pouvoirs du Comité de Direction. Il assume vis-à-vis du Conseil d'administration la responsabilité de l'exercice par le Comité de Direction de ses pouvoirs.

Le Comité de Direction se compose :

- de l'Administrateur Directeur Général,
- du Directeur Général Adjoint,
- des Directeurs,
- du Directeur-Adjoint de l'IT.

L'Auditeur principal assiste au Comité de Direction en tant qu'invité.

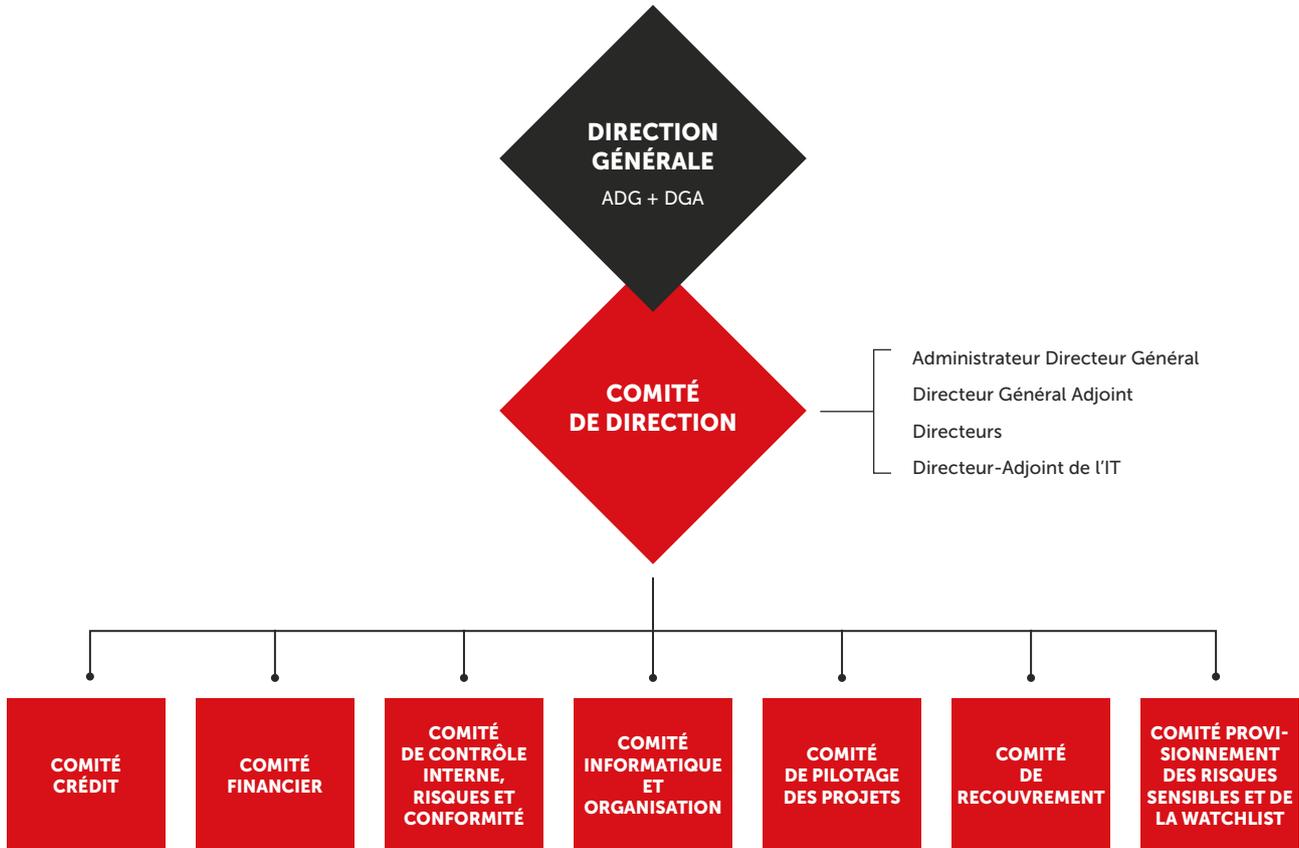
Les réunions du Comité de Direction sont bimensuelles.

La Direction Générale a mis en place des Comités opérationnels pour appuyer ses décisions et permettre des délibérations détaillées sur des domaines spécifiques :

- **le Comité crédit (COCRE)**, est en charge de valider la stratégie commerciale et la prise de risques à l'égard des clients.

- **le Comité financier (COFI)** définit la stratégie financière de la banque et assure le pilotage des ressources rares (capital, liquidité, bilan, capacité fiscale) dans le cadre de l'appétit pour le risque de la banque. Il valide le dispositif de gestion et d'encadrement des risques structurels de la banque et revoit les évolutions de ces risques (limites, consommation). Il évalue périodiquement la consommation des ressources rares. Il examine les documents financiers et le budget. Enfin, il traite des sujets sur la fiscalité de la banque.
- **le Comité de Contrôle Interne, Risques et Conformité (CIRICO)**
 - est responsable de l'architecture d'ensemble du dispositif de contrôle interne de la banque, de sa cohérence et de son efficacité;
- traite des grandes orientations de la banque en matière de risques. Il prend les principales décisions portant sur l'encadrement des différents risques;
- traite des grandes orientations et principes de la banque en matière de conformité. Le Responsable de la conformité y présente les faits marquants de la période, informe sur la situation du dispositif, les principales évolutions réglementaires ainsi que l'état d'avancement des projets.
- **le Comité Informatique et Organisation (CIO)** définit l'architecture de l'entreprise sur les plans des données et référentiels, des processus opérationnels et des systèmes d'information, et s'assure de la cohérence des projets de la banque avec l'architecture définie.
- **le Comité de Pilotage des projets (CPP)**, est en charge du pilotage des projets de développement de la banque.
- **le Comité Recouvrement (CRE)**, est en charge de la gestion du portefeuille crédit non performant de la banque.
- **Le Comité de Provisionnement, des Risques Sensibles et de la Watchlist (CPRSW)**, est en charge de valider les provisions sur le portefeuille crédit non performant de la banque et de suivre les risques crédits sensibles et la watchlist de la banque.

Chaque Comité est présidé par la Direction Générale.







ibb^{m+}

IBB Mobile +

L'ACTION COMMERCIALE

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE IMAGE DE MARQUE FORTE ET COHÉRENTE

Interbank Burundi développe des relations à long terme et de proximité avec ses clients. Pour ce faire, son organisation commerciale repose sur trois piliers : l'équipe commerciale, le support commercial et opérationnel et l'intensive care.

Avec plus d'un quart de siècle d'existence, Interbank Burundi détient près de 20% de parts de marché au sein du système bancaire national qui compte douze banques commerciales. Cette position est le résultat d'une politique de marque de longue haleine qui lui a permis de fidéliser sa clientèle.

Interbank Burundi a acquis cette place en atteignant des positions dominantes sur différents segments clients :

- le secteur automobile et le transport des biens et personnes;
- les télécommunications;
- la quincaillerie et des matériaux de construction;
- la distribution de produits brassicoles;
- la distribution de vivres frais et secs;
- la distribution des biens de grande consommation;
- les institutions de microfinance et les organisations non gouvernementales;
- les écoles et universités.

Pour Interbank Burundi, des normes de qualité élevées sont au cœur de la stratégie tant en ce qui concerne l'organisation que la politique commerciale. La banque tient à connaître parfaitement les attentes de sa clientèle. En tant que banque de proximité, sa politique commerciale est basée sur cinq axes majeurs :

- la recherche permanente du meilleur niveau de service à la clientèle;
- le rapprochement des services et leurs bénéficiaires : être une banque de proximité, disponible et accessible;

} Au cœur de
} la stratégie :
} des normes
} de qualité élevées

- la promotion et le renforcement d'une culture d'entreprise basée sur la compétitivité et la performance;
- l'adaptabilité et la créativité;
- l'amélioration de la structure et des procédures organisationnelles.

Cette volonté de servir rapidement le client au mieux de ses besoins est essentielle aux yeux d'Interbank Burundi. Elle sous-tend une organisation qui repose sur trois piliers :

1. **L'équipe commerciale** d'Interbank Burundi est la force de frappe de la banque. Elle participe au développement d'une image de marque cohérente et s'adresse à tous les segments clients, qu'il s'agisse d'entreprises de toutes tailles, de professionnels ou de particuliers.



IBB Lease, la nouvelle solution de crédit

Parmi les développements réalisés en 2020, IBB Lease est un nouveau produit de crédit qui s'adresse tant aux entreprises qu'aux professionnels, commerçants et particuliers.

Moyennant l'engagement de le louer pour une durée à déterminer en contrepartie de loyers, IBB met à disposition de sa clientèle un bien mobilier ou immobilier sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. À la signature du contrat, le bénéficiaire effectue un apport initial s'élevant à 20% de la valeur du bien sous forme de nantissement. À l'issue du contrat, le bénéficiaire peut lever l'option (acheter le bien à sa valeur résiduelle fixée à la signature du contrat), rentrer le bien, voire reconduire la location de celui-ci.

L'équipe commerciale est composée de :

- chargés de relations entreprises, institutions, associations et organisations qui promeuvent et vendent les produits et services bancaires. Ils sont les interlocuteurs et conseillers privilégiés des clients de leur portefeuille. Ils collaborent à l'établissement de plans d'actions et les réalisent. Et, ils sont capables de traiter et gérer seuls des dossiers difficiles et complexes;
- chargés de clientèle professionnelle qui accompagnent leurs clients (professions libérales, marchands..) et TPE dans le développement de leurs activités. Tout comme leurs homologues chargés de relations entreprises, ils accomplissent un certain nombre de tâches qui vont de la promotion et la vente de produits et services bancaires à l'établissement de plans d'actions;

- chargés de relations des clients particuliers qui sont les principaux interlocuteurs des clients particuliers avec la banque. Ils les conseillent sur les produits et services qui correspondent au mieux à leurs profils. Ils gèrent les demandes de financement et collaborent à l'établissement de plans d'actions qu'ils réalisent.

Tout comme leurs collègues, ils remplissent différentes missions (détecter les besoins du client, assurer le suivi de l'évolution de leurs clients, instruire les demandes de crédit et en évaluer les risques...). À côté de ces missions, ils réalisent aussi certaines opérations de back office, actualisent les fichiers commerciaux et prospectent de nouveaux clients.

2. **L'équipe de support commercial et opérationnel** vient en soutien de la clientèle des entreprises et professionnels. À ce titre, elle effectue des tâches de soutien commercial pour les chargés

de relations dans le cadre des activités commerciales et des activités de crédit (démarche commerciale, appui technique, suivi et contrôle des risques et reporting). Elle fournit également une assistance opérationnelle et administrative en support de l'équipe commerciale afin de garantir l'exécution rapide des opérations confiées. Elle participe aussi au développement d'une image de marque forte et cohérente.

3. **L'équipe intensive care** centralise les encours de crédits à problèmes et, après analyse des dossiers, propose des solutions et assure le suivi des décisions du comité en vue de récupérer des créances, diminuer le risque et défendre les intérêts de la banque.

L'ÉMERGENCE DE LA BANQUE DIGITALE

À côté de la banque en ligne, IBB Web Bank, l'offre de *mobile banking* IBB M+ ouvre de nouvelles perspectives à Interbank Burundi.

IBB Mobile Plus : l'étape nécessaire de l'inclusion financière

Étant donné le niveau de bancarisation du pays (21%), tous les Burundais n'ont pas encore accès aux services bancaires. Les Burundais sont toutefois adeptes du téléphone mobile. C'est pourquoi Interbank Burundi a développé une nouvelle offre mobile, IBB Mobile Plus (IBB M+), qui s'adresse à tous et doit devenir la banque digitale de référence du pays.

Dans son rapport annuel 2019, la banque planifiait d'innover en introduisant une solution de banque digitale. C'est dorénavant chose faite.

IBB Mobile Plus a été conçue en 2020 et officiellement lancée au début de 2021. Au cours de l'année écoulée, la banque a mis



» Le site Internet www.ibbmobileplus.bi donne tous les renseignements sur l'offre IBB M+.

en place la structure organisationnelle, a choisi le nom, développé la marque. Elle a aussi procédé aux intégrations techniques de la plateforme, défini sa stratégie et mis en place ses procédures opérationnelles avant d'obtenir un accord de la banque centrale du Burundi pour l'exploitation des services financiers digitaux IBB M+.

IBB M+, UNE MINI AGENCE BANCAIRE DANS VOTRE POCHE

Toute personne désirant disposer d'un compte IBB M+ doit remplir trois conditions : être majeur, disposer d'un document d'identification et disposer d'un numéro de téléphone mobile fonctionnel.

Les formalités d'ouverture d'un compte peuvent se faire en téléchargeant l'application (Apple Store ou Google Play), en se rendant chez un agent IBB M+ ou dans une agence bancaire Interbank. L'utilisation de l'application est simple et gratuite, le seul coût étant lié aux transactions effectuées à partir du compte mobile IBB M+.

Les services offerts par IBB M+ sont actuellement de deux types : transactionnels classiques et adaptés aux entreprises. Ils s'enrichiront prochainement de services de type financier (épargne rémunérée, crédit, avance sur salaire...).

En ce qui concerne **les services transactionnels classiques**, l'offre est complète :

- charger de l'argent sur son compte mobile (chez un agent IBB M+ ou dans une agence Interbank) ;
- transférer de l'argent de son compte mobile à un autre compte mobile;
- transférer de l'argent depuis son compte mobile;
- transférer de l'argent reçu en cash vers son compte mobile;
- transférer de l'argent vers son compte courant Interbank;
- retirer de l'argent de son compte mobile;
- retirer de l'argent d'un transfert cash;
- recharger du crédit téléphonique;
- payer un marchand;
- payer une facture;
- payer des salaires, des bourses, des pensions...
- connaître le solde de son compte;
- connaître l'historique de son compte.

En développant une offre mobile qui s'adresse à tous, Interbank Burundi œuvre à la l'inclusion financière du plus grand nombre.

Pour **les services aux entreprises**, IBB M+ permet de dématérialiser les flux financiers via une offre en trois volets :

- le paiement de masse (salaires, primes, avances, frais qu'une entreprise paye généralement en espèce ou par chèque)
- les encaissements;
- l'IBB M+ Invoice (soit un facturier).

Il s'agit d'une solution importante dans la volonté affichée par la banque d'œuvrer à l'inclusion financière du plus grand nombre.

Active aussi sur des segments de population peu bancarisés, Interbank Burundi se devait d'être présente sur ce marché du *mobile banking*, entre autres dans une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE).

La banque entend contribuer activement à l'équipement des 6,5 millions d'abonnés à la téléphonie mobile en produits digitaux mais aussi rendre accessibles et disponibles les services bancaires à l'ensemble de la population dont seuls quelque 21% sont bancarisés. Pour ce faire, elle développe une démarche commerciale ambitieuse visant à accroître davantage la proximité avec sa clientèle. Différentes opérations de terrain ont été organisées, en respectant les procédures

sanitaires afin de protéger les collaborateurs, premiers ambassadeurs d'IBB M+, en ces temps de Covid-19.

La solution proposée est accessible et proche de la clientèle. Elle s'adapte aux besoins de celle-ci et proposera de nouveaux services pour répondre à ses attentes. La sécurité d'IBB M+ repose sur un code pin personnel. Toutes les transactions sont validées, authentifiées et autorisées grâce à une technologie d'authentification forte, reposant sur l'universalité du son *Near Sound Data Transfer*. Toutes les données se trouvent sur le serveur, la communication entre le client et celui-ci est cryptée.

À noter qu'en cas de perte du mobile, le client peut se rendre directement chez un agent IBB M+ pour bloquer son compte ou téléphoner au numéro 418 pour recevoir de l'assistance.

Depuis le début de l'exercice en cours, Interbank Burundi s'active à accroître le réseau de distribution d'IBB M+, d'augmenter sa base de clientèle, tout en recherchant de nouveaux partenaires pour son développement commercial.

IBB M+ doit devenir la banque digitale de référence du Burundi.

La banque en ligne, des services bien appréciés

Depuis quelques années déjà, la clientèle d'Interbank Burundi s'est familiarisée avec la banque en ligne.

Via le site ibbwebbank.com, les clients peuvent effectuer un certain nombre d'opérations, instantanément et à n'importe quel moment :

- consultation des mouvements journaliers;
- consultation du solde des comptes;
- historique des comptes;



- courrier sécurisé;
- commande de chéquier;
- cours de change;
- ordre de paiement domestique;
- ordre de paiement international.

Les clients peuvent également avoir accès à l'offre monétique d'Interbank Burundi en obtenant des cartes privatives (Prestige et Electron) – au design en cours de rajeunissement et pour lesquelles une ligne de crédit spéciale est offerte aux utilisateurs – et internationales Visa (Gold, Classic et/ou prépayée).

LES GUICHETS AUTOMATIQUES ET TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE, L'AUTRE ATOUT

L'accroissement du nombre de guichets automatiques bancaires (GAB) et de terminaux de paiement électronique (TPE) était au programme de 2020.

Interbank Burundi s'est activée à définir les lieux stratégiques d'implantation de nouveaux GAB et de TPE chez les marchands. Les premiers devraient voir leur nombre passer de 12 à 22 tandis que des TPE devraient venir compléter la base actuelle d'une centaine de terminaux placés chez les marchands, sans compter les TPE installés dans chaque agence de la banque.

Sur les TPE installés aux guichets de l'agence Siège, Unicef et boulevard de l'Uprona, les détenteurs

de cartes Visa ou Mastercard peuvent bénéficier d'un service de retrait en devises (cash advance). Ils bénéficient aussi du service de monétique du département des opérations avec l'étranger.

La banque entend continuer à accroître le nombre de TPE chez les marchands. Il s'agit d'un atout commercial indéniable pour ceux-ci : les clients, locaux et étrangers, se rendant chez ces marchands et utilisant les cartes bancaires sont ainsi certains de trouver un moyen de paiement accepté et sécurisé. Une étude menée par Visa International montre que les commerçants acceptant les cartes vendent plus que les concurrents qui n'ont pas de terminal.

Les TPE limitent les risques de vols et de fraude aux faux billets et le commerçant est certain d'être payé puisque la banque émettrice de la carte s'engage à verser la somme due.

L'installation d'un TPE est un atout commercial indéniable pour les marchands



Bujumbura



» Le réseau des GAB

Nos guichets automatiques sont présents dans 7 villes pour compléter le réseaux des agences et guichets. 11 localités de Bujumbura bénéficient également de GAB.



FAITS MARQUANTS COMMERCIAUX 2020

Développement
d'IBB M+

Développement
du parc TPE

Implantation
de nouveaux
GAB

LES AMBITIONS POUR

2021

- » Accroître le réseau de distribution IBB M+
- » Élargir la base clients IBB M+ (particuliers, entreprises, marchands)
- » Introduire de nouveaux services et partenaires IBB M+
- » Réaliser l'émission instantanée des cartes
- » Élargir l'offre commerciale
- » Étendre notre réseau GAB et TPE
- » Développer l'usage des cartes privatives et internationales







**LA CRÉATION DE VALEURS
POUR LES PARTIES PRENANTES**

UNE STRICTE DISCIPLINE DANS LA GESTION DES RISQUES

Interbank Burundi a mis en place une direction des Risques et de la Conformité conformément à la circulaire n°23/2018 relative à la gestion des risques dans les établissements de crédit.

La principale mission de cette direction est de garantir la rentabilité de la banque par la définition, avec la Direction financière, de l'appétit aux risques de la banque ainsi que la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques au titre de son rôle de seconde ligne de défense.

La direction des Risques et de la Conformité concilie l'indépendance par rapport aux activités et une collaboration étroite avec les entités opérationnelles et commerciales qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'elles initient.

Pour Interbank Burundi, la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficace pour maîtriser les risques est essentielle, tout en assurant l'équilibre entre une sensibilisation aux risques et la promotion de l'innovation.

Cette gestion des risques et de la conformité permet :

- de protéger les collaborateurs, les clients et l'ensemble des parties prenantes en leur garantissant la sécurité de leurs opérations;
- de garantir une collaboration étroite avec les autres banques à l'étranger;
- de s'assurer de l'adéquation des procédures et politiques de la banque par rapport à la réglementation de la Banque de la République du Burundi.

} Pour Interbank Burundi, la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficace pour maîtriser les risques est essentielle.

Des principes clairs

La politique de la banque se traduit par :

- des principes clairs de gouvernance, d'organisation et de contrôle des risques;
- la détermination et la formalisation de l'appétit aux risques;
- des outils efficaces de maîtrise des risques;
- une sensibilisation aux risques, développée et présente à chaque niveau de l'entreprise.

Définition des missions

En matière de risques, la direction Gestion des risques et conformité :

- ✔ assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques de la banque;
- ✔ instruit, avec la direction financière, l'appétit aux risques de la banque, proposé à la direction générale;
- ✔ recense l'ensemble des risques de la banque;
- ✔ met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi des risques et établit régulièrement des rapports à destination de la direction générale, du Conseil d'administration et du régulateur;
- ✔ contribue à la définition des politiques de risque, en tenant compte des objectifs de la banque et des enjeux de risques correspondants;
- ✔ définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques;
- ✔ met en œuvre un contrôle de second niveau pour s'assurer de la bonne application de ces méthodes et procédures;
- ✔ instruit et valide les opérations et limites proposées par les responsables;

- ❑ définit (ou valide) l'architecture du système d'information « risques » et s'assure de son adéquation avec les besoins des autres directions;
- ❑ veille au respect des lois, règlements et principes déontologiques propres aux activités bancaires;
- ❑ veille également à la prévention du risque de réputation.

Le service Conformité, de son côté, a d'autres missions :

- ❑ veiller au respect des lois, règlements et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et au respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents;
- ❑ développer un cadre normatif homogène, notamment une charte de conformité et un code déontologique, et en contrôler son respect;

- ❑ veiller à la sensibilisation et à la formation de tous les acteurs sur la prévention du risque de non-conformité et de réputation;
- ❑ veiller au respect des règles de protection des données.

} Les missions liées aux risques sont l'apanage de la direction Gestion des risques et conformité et du service Conformité. Cependant, la sensibilisation aux risques est présente à chaque niveau de l'entreprise.

LE CAPITAL HUMAIN, UN ATOUT PRIMORDIAL

Tout au long de l'année, le personnel s'est adapté aux conditions difficiles liées à la crise sanitaire. Il est le premier relais de la banque vers sa clientèle.

En 2020, le nombre d'équivalents temps plein a augmenté de 35 unités. Le nombre d'employés actifs s'établit à 477 au 31/12/2020.

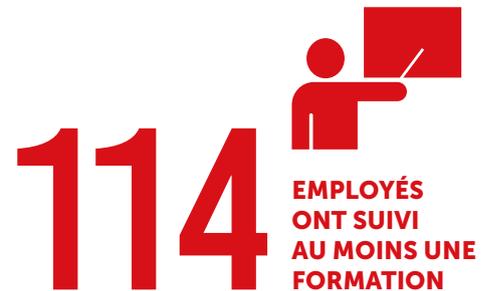
Malgré la crise sanitaire, Interbank Burundi a poursuivi ses engagements afin d'améliorer la relation qu'elle entretient avec sa clientèle. Neuf personnes ont été engagées pour la banque digitale et neuf également pour rejoindre le département réseau.

Au total, 73% du personnel est actif dans des fonctions commerciales. Il était donc essentiel que celui-ci soit formé afin d'assister

la clientèle mais aussi de veiller à la bonne marche des opérations de la banque.

Dans ce contexte, Interbank Burundi a organisé des formations adaptées.

Près d'une centaine d'employés (98) des départements Réseau, Commercial, Étranger et Banque à distance ont reçu une formation sur la qualité de l'accueil au cours de l'année écoulée.



Les auditeurs de la banque ont, quant à eux, suivi une formation « Comprendre les grands principes de l'audit et conduire une mission d'audit ». Avec leurs collègues gestionnaires des risques, ils ont suivi une formation portant sur « Les risques opérationnels et la cartographie des risques » et sur « Le risque de non-conformité ».

Un commercial a suivi une formation sur la maîtrise et la gestion des risques de crédit aux entreprises.

La banque a également financé des études de Master pour trois de ses cadres.

Interbank Burundi garantit l'égalité des chances et sélectionne les candidat(e)s au travers d'un processus qui implique généralement un comité de recrutement composé de personnes ayant des connaissances pertinentes dans le domaine recherché. Au-delà des compétences liées à la fonction, la banque recherche des personnes disposant de qualités en communication, disposant d'une pensée analytique

et d'un esprit critique, capables d'atteindre les objectifs fixés ou encore en recherche de solutions aux problèmes rencontrés.

Des évolutions 2020

Différents éléments de la politique sociale ont été revus, améliorés ou lancés au cours de l'exercice écoulé :

- une nouvelle grille salariale;
- l'élection des meilleurs employés de l'année;
- une nouvelle politique de crédit permettant aux employés d'acquiescer un logement plus rapidement.

De même, en matière de prévention santé et sécurité au travail :

- prévention et protection contre le Covid-19 en milieu de travail;
- sensibilisation sur les mesures de précaution et les gestes barrières contre le Covid-19;
- achats d'équipements de protection individuelle pour le dispensaire et les nettoyeurs;
- rapports journaliers et hebdomadaires sur la santé des travailleurs.

Stages et reconnaissances du personnel

La Banque intègre les préoccupations des jeunes Burundais en quête d'emploi dans leurs démarches, en leur offrant des stages professionnels. En 2020, la Banque a offert à 22 jeunes, un cadre d'apprentissage qui leur a permis d'établir leurs premiers contacts avec le monde du travail et leur a donné l'opportunité de mettre en application leurs connaissances théoriques.



- » Pandémie du coronavirus : les employés sont formés sur la prévention et la protection en milieu de travail



Meilleurs Employés de l'année 2020

La Banque a reconnu et récompensé 10 meilleurs employés issus de différents services en guise de remerciement pour leurs performances et leurs comportements exceptionnels.

LA RSE AU CŒUR DE NOS MÉTIERS



Plaçant la responsabilité sociale des entreprises (RSE) au cœur de ses métiers, Interbank Burundi ne se limite pas à la performance en matière de résultats financiers. La nature des ressources engagées pour l'obtention de ces résultats et l'impact sur les parties prenantes et la société de façon générale, font également partie de ses préoccupations. En 2020, la banque a mobilisé l'ensemble des collaborateurs autour d'actions concrètes.

La prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques des activités des entreprises est un élément important de la vie de celles-ci. Aussi, Interbank Burundi s'engage concrètement auprès de ses concitoyens.

En 2020, les actions de RSE d'Interbank Burundi ont été de trois ordres : des actions solidaires renforcées,

des engagements envers les collaborateurs et des engagements envers les clients.

1. Les actions solidaires ont consisté en différentes opérations :

- du matériel scolaire a été offert à 288 élèves encadrés par la mairie de Bujumbura pour la rentrée 2020;
- la célébration, au sein de l'association Urisanze, de la journée internationale de la personne âgée, le 16 octobre, en visitant l'hospice;

Le slogan « Mieux qu'une banque » est une philosophie bien ancrée.



» Visite d'Interbank Burundi à l'hospice de l'association Urisanze



- » Attribution du premier prix de la compétition Shika Awards 2020 lors de la soirée organisée par Burundi Business Incubator.

- attribution du premier prix de la compétition Shika Awards 2020 lors de la soirée organisée par BBI (Burundi Business Incubator). Il s'agit là d'un soutien aux jeunes entrepreneurs et au développement économique;
- profitant des fêtes de fin d'année, la banque a offert des produits alimentaires et de la vaisselle aux enfants et personnes âgées de l'orphelinat des Sœurs de Calcutta.

2. En ce qui concerne les collaborateurs, les recrutements se basent sur le mérite et prennent en considération la diversité des genres. La banque garantit l'égalité des chances et investit dans la formation et le développement personnel de ses collaborateurs, s'assurant ainsi de posséder en son sein les compétences nécessaires à une bonne gestion des talents.
3. Envers ses clients, la banque affirme ses valeurs. Elles reposent sur des normes de qualité élevées et une parfaite maîtrise des

attentes de la clientèle. La banque adapte en permanence son offre pour répondre de manière optimale aux nouveaux besoins d'une économie émergente.

Le slogan d'Interbank Burundi « Mieux qu'une banque » n'est pas qu'un slogan. Il s'agit d'une philosophie bien ancrée. L'an dernier, l'image de la banque s'est vue modernisée et des actions ont été entreprises favorisant une réelle interaction avec les clients. Réseaux sociaux, newsletters ou encore centre d'appel renforcent la proximité clientèle.

Accueil de notre équipe «
dans l'orphelinat des
Sœurs de Calcutta.







LES DONNÉES FINANCIÈRES

LE BILAN AU 31/12/2020

| Actif en milliers de BIF | 31/12/2019 | 31/12/2020 |
|---|--------------------|--------------------|
| Caisse, Banque de la République du Burundi | 99 149 532 | 77 204 298 |
| Comptes ordinaires des banques et établissements financiers | 33 459 674 | 28 015 158 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 107 374 340 | 115 094 275 |
| Placements financiers | 211 021 521 | 224 081 688 |
| Actifs d'impôt | 749 154 | 643 051 |
| Autres actifs | 3 397 058 | 2 644 521 |
| Immeubles de placement | 4 507 481 | 6 523 168 |
| Immobilisations corporelles | 27 486 206 | 30 084 968 |
| Immobilisations incorporelles | 1 310 828 | 969 162 |
| Total actif | 488 455 792 | 485 260 290 |

| Passif en milliers de BIF | 31/12/2019 | 31/12/2020 |
|---|--------------------|--------------------|
| Dettes | | |
| Dettes avec les banques et assimilées | 8 555 650 | 15 627 503 |
| Dettes envers la clientèle | 410 364 506 | 387 152 363 |
| Passifs d'impôts | 489 803 | 256 650 |
| Autres passifs | 2 196 484 | 2 738 128 |
| Provisions | 3 357 759 | 3 615 579 |
| Total dettes | 424 964 202 | 409 390 223 |
| Capitaux propres | | |
| Capital | 20 484 800 | 20 484 800 |
| Réserves | 19 087 627 | 29 005 255 |
| Gains sur actifs disponibles à la vente | 8 693 766 | 9 369 002 |
| Résultat de l'exercice | 15 225 396 | 17 011 010 |
| Total capital et réserves | 63 491 590 | 75 870 067 |
| Total passif | 488 455 792 | 485 260 290 |

LE COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020

| en milliers de BIF | 31/12/2019 | 31/12/2020 |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Intérêts et produits assimilés | 35 451 550 | 37 225 701 |
| Intérêts et charges assimilés | -6 987 352 | -7 445 994 |
| Intérêts nets | 28 464 198 | 29 779 707 |
| Commissions reçues | 4 826 053 | 4 748 418 |
| Commissions servies | -1 020 799 | -968 780 |
| Produits des autres activités | 828 976 | 915 118 |
| Produits nets bancaires | 33 098 428 | 34 474 463 |
| Reprise provisions | 2 121 867 | 1 959 029 |
| Charges générales d'exploitation | -16 347 431 | -17 003 436 |
| Résultat brut d'exploitation | 18 872 863 | 19 430 057 |
| Coût du risque | -3 157 664 | -2 162 397 |
| Résultat d'exploitation | 15 715 200 | 17 267 660 |
| Gain/perte sur cession d'actifs | 0 | 0 |
| Résultat avant impôt | 15 715 200 | 17 267 660 |
| Impôt sur le bénéfice | -489 803 | -256 650 |
| Résultat net | 15 225 396 | 17 011 010 |

LE RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2020

1. Bilan

| en milliers de BIF | 31/12/2019 | 31/12/2020 | Variation | Variation en % |
|----------------------------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| Total du bilan | 488 456 | 485 260 | -3 196 | -0,65% |
| Dettes envers la clientèle | 410 365 | 387 152 | -23 213 | -5,66% |
| Ressources de trésorerie | 8 556 | 15 628 | 7 072 | 82,65% |
| Prêts et créances à la clientèle | 107 374 | 115 094 | 7 720 | 7,19% |
| Placements financiers | 211 022 | 224 082 | 13 060 | 6,19% |
| Immobilisations | 33 305 | 37 577 | 4 272 | 12,83% |
| Capital, résultats et réserves | 63 492 | 75 870 | 12 378 | 19,50% |

Les principales évolutions de la situation patrimoniale de la Banque au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

- Les ressources de la clientèle enregistrent une baisse nette de 23 213 MF et s'établissent à 387 152 MF contre 410 365 MF à fin décembre 2019.
- Les placements financiers restent importants et augmentent de 6,19%, à 224 082 MF.
- Pour la troisième année consécutive, les crédits nets à la clientèle sont en hausse, augmentant de 7,19% (+7 720 MF) après la progression de 12,7% enregistrée en 2019.
- Le total du bilan enregistre une légère baisse de 0,65%, à 485 260 MF.
- Le rendement des actifs continue de s'améliorer enregistrant une augmentation de 0,39%, s'élevant à 3,51% contre 3,12% à fin 2019.
- Les fonds propres de la Banque sont en hausse de 11,63% après répartition du résultat net de l'exercice 2019.
- La rentabilité des fonds propres est de 28,9% et reflète la bonne progression des résultats grâce à la force du modèle de proximité dans un contexte marqué par la crise sanitaire.

Dettes envers la clientèle

| En millions de BIF | 31/12/2019 | 31/12/2020 | Variation 2020/2019 | Variation en % |
|--------------------------------|----------------|----------------|---------------------|----------------|
| Total | 410 365 | 387 152 | -23 213 | -5,66% |
| Comptes à vue | 286 474 | 246 452 | -40 022 | -13,97% |
| Autres comptes à vue clientèle | 5 129 | 6 126 | 997 | 19,45% |
| Comptes d'épargne | 3 029 | 2 907 | -122 | -4,04% |
| Dépôts et comptes à terme | 108 713 | 121 987 | 13 274 | 12,21% |
| Dépôts de garantie clientèle | 4 022 | 7 577 | 3 555 | 88,38% |
| Autres sommes dues clientèle | 2 998 | 2 104 | -894 | -29,83% |

Les avoirs de la clientèle ont enregistré une baisse de 5,66%, soit 23 213 MF, impactés par les éléments suivants :

- augmentation des devises allouées hors MID à notre clientèle;
- investissements réalisés par notre clientèle afin de préserver la valeur de leurs ressources;
- départ de dépôts à la concurrence pour des conditions rémunératrices plus avantageuses.

Prêts et créances sur la clientèle

| En millions de BIF | 31/12/2019 | 31/12/2020 | Variation 2020/2019 | Variation en % |
|------------------------------------|----------------|----------------|---------------------|----------------|
| Total | 107 373 | 115 094 | 7 721 | 7,19% |
| Comptes à vue et comptes débiteurs | 830 | 598 | -232 | -27,98% |
| Crédits de trésorerie | 53 788 | 59 271 | 5 483 | 10,19% |
| Crédits à l'équipement | 29 292 | 28 925 | -367 | -1,25% |
| Crédits à la consommation | 478 | 252 | -226 | -47,35% |
| Crédits immobiliers | 14 050 | 16 837 | 2 787 | 19,84% |
| Contrats de location-financement | 0 | 240 | 240 | 0,00% |
| Valeurs à recevoir/clients | 8 219 | 7 187 | -1 032 | -12,56% |
| Créances dépréciées | 10 932 | 7 427 | -3 505 | -32,07% |
| Dépréciation créances | -10 216 | -5 642 | 4 574 | -44,78% |

La vitalité de l'activité financement, perçue depuis l'exercice 2018, garde son cap de progression avec des encours nets de crédits en progression de 7,19% (+7 721 MF).

Cette constante progression des encours crédit dénote l'efficacité de la stratégie de la banque adoptée depuis 2019 consistant à une présence plus importante de nos commerciaux sur le terrain à travers l'ensemble de notre réseau.

Les encours de crédits de trésorerie et immobiliers ont gagné respectivement 10,19% (+5 483 MF) et 19,84% (+2 787 MF). Ces crédits ont essentiellement financé les secteurs du commerce de distribution, l'industrie, le secteur du bâtiment et des travaux publics et le logement.

Les créances non performantes sont en baisse de 32,07% et s'établissent à 7 427 MF contre 10 932 MF en 2019 reflétant ainsi la gestion efficace du portefeuille crédits de la banque.

2. Compte de résultat

| En millions de BIF | 31/12/2019 | Budget 2020 | 31/12/2020 | Variation 2020/2019 | Variation en % | Réalisation budg. 2020 |
|--|---------------|---------------|---------------|------------------------|-------------------|---------------------------|
| + Intérêts et produits assimilés | 35 452 | 36 513 | 37 226 | 1 774 | 5,00% | 101,95% |
| - Intérêts et charges assimilés | 6 987 | 7 379 | 7 446 | 459 | 6,57% | 100,91% |
| Intérêts nets | 28 465 | 29 134 | 29 780 | 1 315 | 4,62% | 102,22% |
| + Commissions et revenus divers : | 4 634 | 4 726 | 4 695 | 61 | 1,31% | 99,35% |
| + Commissions reçues | 4 826 | 4 777 | 4 748 | -78 | -1,61% | 99,41% |
| - Commissions servies | 1 021 | 946 | 969 | -52 | -5,11% | 102,39% |
| + Produits des autres activités | 829 | 895 | 915 | 86 | 10,39% | 102,22% |
| = Produit net bancaire | 33 099 | 33 859 | 34 474 | 1 375 | 4,16% | 101,82% |
| + Reprises de provisions | 2 122 | 3 000 | 1 959 | -163 | -7,68% | 65,30% |
| - Charges générales d'exploitation | 16 347 | 18 182 | 17 003 | 656 | 4,02% | 93,52% |
| <i>Charges de personnel</i> | 6 843 | 7 940 | 8 264 | 1 421 | 20,77% | 104,08% |
| <i>Charges liées aux locaux.</i> | 630 | 672 | 850 | 220 | 35,00% | 126,53% |
| <i>Honoraires et prestations ext.</i> | 1 074 | 1 090 | 875 | -199 | -18,55% | 80,24% |
| <i>Autres charges d'exploitation</i> | 4 367 | 4 048 | 2 694 | -1 673 | -38,31% | 66,55% |
| <i>Dotations aux amortissements</i> | 1 649 | 2 691 | 2 291 | 642 | 38,95% | 85,14% |
| <i>Impôts et taxes</i> | 1 769 | 1 707 | 1 999 | 230 | 13,00% | 117,14% |
| = Résultat brut d'exploitation | 18 873 | 18 678 | 19 430 | 557 | 2,95% | 104,03% |
| - Coût du risque | 3 158 | 2 373 | 2 162 | -996 | -31,53% | 91,13% |
| = Résultat d'exploitation | 15 715 | 16 305 | 17 268 | 1 553 | 9,88% | 105,91% |
| ± Gain/perte sur cession d'actifs | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00% | 0,00% |
| = Résultat avant impôts | 15 715 | 16 305 | 17 268 | 1 553 | 9,88% | 105,91% |
| - Impôts | 490 | 452 | 257 | -233 | -47,62% | 56,80% |
| = Résultat net | 15 225 | 15 853 | 17 011 | 1 786 | 11,73% | 107,31% |

Au terme de l'exercice 2020, les indicateurs de rentabilité de la Banque sont au vert :

- le produit net bancaire progresse de 4,16% (+1 375 MF);
- le résultat brut d'exploitation est en hausse de 2,95% (+557 MF);
- et le résultat net s'améliore de 11,73% (+1 786 MF), à 17 011 MF.

Les objectifs budgétaires 2020 de ces trois indicateurs ont été respectivement dépassés de 1,82%, 4,03% et 7,31%.

Le produit net bancaire (PNB)

Le produit net bancaire progresse de 4,16%, en s'inscrivant à 34 474 MF (+1 375 MF).

Cette performance est expliquée par une marge d'intérêts en augmentation et des produits sur les opérations internationales qui ont plus que doublé.

Le produit net bancaire est ainsi réparti :

- la part de la marge d'intérêt dans le PNB est de 86,38% et garde un niveau semblable à celui de fin 2019 (86% à fin 2019). Malgré des produits sur opérations avec les banques et assimilées en baisse (-224 MF), la marge d'intérêts garde son niveau avec des produits sur opérations avec la clientèle en progression de 1 090 MF,
- les commissions sur opérations et autres revenus représentent 13,62% du PNB; ces produits sont en légère hausse à 4 695 MF contre 4 634 MF l'exercice précédent, soit une augmentation de 1,31% : ce niveau est caractérisée par une baisse des commissions sur fonctionnement de compte et une augmentation des commissions sur moyens de paiement.

Les charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation enregistrent une hausse de 4,02% par rapport à 2019.

Les principaux postes de frais de gestion qui participent à cette augmentation sont :

- les frais de personnel : à 8 264 MF, ils représentent 48,64% des frais généraux, absorbent 23,97% du PNB et sont en augmentation de 20,77% (1 421 MF); cette augmentation est principalement imputable :
 - aux charges liées à la prime de bilan et aux gratifications (+874 MF) :
 - 708 MF pour la prime de bilan 2019 versée aux membres du personnel en 2020;
 - 166 MF d'augmentation de la gratification par rapport à décembre 2019;

- aux charges de retraite dues à la contribution de la banque au Fonds de Pension Complémentaire des membres du personnel (5% du résultat net de 2019), soit une hausse de 239 MF par rapport à 2019;
- à une augmentation des charges de formation (+151 MF);
- aux augmentations salariales de 2020 (+521 MF);
- et à la dotation des membres du personnel de nouveaux uniformes (+157 MF);
- les Impôts et taxes (+230 MF) enregistrent une hausse de 12,98% explicable par l'augmentation de la charge liée à la contribution spéciale pour le financement des projets de développement (5% du résultat brut) et à la charge fiscale sur la rémunération des membres du personnel;

- les charges liées aux locaux (+220 MF) essentiellement dû à l'entretien des bâtiments effectué au cours de 2020 (peinture, réparation, etc.);
- les dotations aux amortissements des immobilisations (+642 MF).

Le coefficient d'exploitation s'établit à 49,32% à fin décembre 2020 en légère amélioration par rapport à l'exercice précédent (49,39%).

Les provisions pour risques de crédit

L'assainissement du portefeuille s'est poursuivi par un suivi constant du portefeuille crédit de la Banque et un provisionnement effectué dès la constatation des encours défaillants; les provisions au titre de l'exercice 2020 s'établissent à 2 162 MF contre des prévisions budgétaires de 2 373 MF.

Le coût du risque est en baisse considérable de 995 MF par rapport à fin 2019.

Les reprises de provisions de l'exercice ne s'élèvent qu'à 1 959 MF contre 2 122 MF en 2019.

Le résultat net

Après une provision d'impôt de 257 MF, le résultat net s'établit à 17 011 MF, en hausse de 11,73% par rapport à l'exercice 2019. Comparé au budget 2020 (15 853 MF), il est en dépassement de 7,31%.

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE L'IBB - SUR LES ÉTATS
FINANCIERS ANNUELS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Conformément à l'article 78 de la loi n°1/17 du 22 août 2017 régissant les activités bancaires au Burundi, nous avons l'honneur de présenter à l'Assemblée générale des actionnaires de l'Interbank Burundi « IBB » le rapport sur sa situation financière pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Ce rapport exprime notamment notre opinion sur les méthodes et les modalités d'établissement du bilan, du compte de résultat et des soldes caractéristiques de gestion, le rapport fait ressortir les éléments marquants constatés ainsi que la certification des états financiers.

Nous avons audité les états financiers figurant en pages 11 à 51, qui ont été préparés sur base de principes comptables décrits à la page 17. Nous avons obtenu toutes les informations et explications que nous avons jugées nécessaires pour notre audit.

Responsabilités respectives du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes

Comme mentionné à la page 7 de notre rapport, la direction de l'IBB, sous la supervision du Conseil d'administration, est responsable de la préparation des états financiers qui donnent une image fidèle

et sincère de la situation financière de l'IBB et des résultats de ses activités. Il est de la responsabilité du Commissaire aux comptes d'exprimer, à partir de son audit, une opinion indépendante sur ces états financiers et de la communiquer aux actionnaires de la banque.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en se basant sur les Normes internationales d'audit (ISA). Ces normes exigent que nous planifions et entreprenions notre audit afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'erreurs significatives. Un audit

comprend un examen, au moyen de tests, des justificatifs relatifs aux montants et aux informations contenues dans les états financiers. Il comprend également une appréciation quant aux principes comptables et aux estimations significatives effectuées par le Conseil d'administration, ainsi que l'évaluation de la régularité globale de la présentation des états financiers.

Nous sommes indépendants de l'Interbank Burundi, conformément au code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états

financiers au Burundi et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de l'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers dont le total du bilan est de BIF (000) 485 260 290 avec un résultat positif (bénéfice net) de BIF (000) 17 011 010 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image

fidèle de la situation financière de l'Interbank Burundi « IBB » au 31 décembre 2020, ainsi que de la performance financière pour la période close à cette date, conformément au plan comptable édicté par la Banque de la République du Burundi (BRB) et à la loi n°1/017 du 22 aout 2017 régissant les activités bancaires au Burundi.

Bujumbura, le 23/03/2020

Le Commissaire aux comptes de l'IBB
GN & Associates sprl, représenté par Eric Nizigiyimana, associé

LE RAPPORT SUR LA CONFORMITÉ AVEC LES INSTRUCTIONS DE LA BRB

Respect des directives de la Banque Centrale (BRB)

Circulaire n°1 : La directive contenue dans la circulaire n° 01/2018 est relative au capital minimum obligatoire des Établissements de crédit édictée en vertu de la loi n°1/17 du 22 août 2017 régissant les activités bancaires.

Au 31/12/2020, Interbank Burundi a un capital social libéré de BIF 20 484 800 000 contre BIF 10 000 000 000 BIF qui est une exigence de la Banque Centrale.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°2 : La directive contenue dans la circulaire n°02/2018 est relative au mode de calcul des fonds propres et à leur déclaration mensuelle.

Interbank Burundi respecte la directive et au 31/12/2020 ses fonds propres s'élèvent à BIF 61 376 248 (000 BIF).

Circulaire n°3 : La directive contenue dans la circulaire n° 3/2018 est relative au Ratio de solvabilité qui prévoit le respect du ratio de solvabilité de base du noyau dur 11% (norme 1) qui est le rapport entre les fonds propres de base du noyau dur et le total des actifs pondérés et du ratio de solvabilité de base de 12,5% (norme 2) qui est le rapport entre les fonds propres de base et le total des actifs pondérés ainsi que le ratio de solvabilité globale de 14,5% (norme 3)

Selon cette même circulaire, en plus des ratios de solvabilité de base et globale, les établissements de crédit doivent respecter un ratio de levier minimum de 5%, déterminé par le rapport entre les fonds propres de base nets et le total actif et hors bilan.

Au 31/12/2020 le ratio de solvabilité d'Interbank était de 22,9%, soit un excédent de 8,4% conformément aux dispositions de la présente circulaire.

Au 31/12/2020, le ratio de levier de l'Interbank Burundi était de 10,7%, soit un excédent de 5,7%.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°4 : La directive contenue dans la circulaire n°04/2018 est relative au ratio de liquidité à court terme.

Les banques sont tenues de respecter en permanence un ratio de liquidité à court terme au moins égal à 100% entre d'une part, l'encours d'actifs liquides de haute qualité (ALHQ) qu'elles détiennent et d'une part, le total des sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité.

Au 31/12/2020, le ratio de liquidité à court terme en BIF était de 179% soit un excédent de 79% pendant qu'à la même date le ratio de liquidité en devises était de 147,81% soit un excédent de 47,81%

Cette directive est respectée.

Circulaire n°5 : La directive contenue dans la circulaire n°05/2018 est relative au rapport entre les ressources stables et les emplois immobilisés. Les banques et les établissements financiers sont tenus de respecter un rapport au moins égal à 60% entre les ressources stables et les emplois immobilisés.

Au 31/12/2020, le rapport entre les ressources stables et les emplois immobilisés d'Interbank Burundi S.A. était de 121% (excédent de 61%).

Cette directive est respectée.

Circulaire n°6 : La directive contenue dans la circulaire n°06/2018 est relative à la division des risques.

Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence :

- La limite de 25% du rapport entre le montant de l'ensemble des risques encourus sur le personnel de l'établissement de crédit et les fonds propres de base;

- La limite de 25% du rapport entre le montant de l'ensemble des risques de crédit encourus par l'établissement de crédit sur une contrepartie individuelle et les fonds propres de base;
- La limite de 25% du rapport entre le montant total des risques encourus par l'établissement de crédit sur une contrepartie individuelle et les fonds propres de base;
- La limite de 5% du rapport entre le montant de l'ensemble des risques de crédit encourus par l'établissement de crédit sur une personne apparentée et les fonds propres de base;
- La limite de 800% du rapport entre le montant total des grands risques tels que définis à l'article 2 de la présente circulaire et les fonds propres de base fonds propres de base et le montant total des grands risques.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°7 : La directive contenue dans la circulaire n°7/2018 est relative au contrôle interne.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°9 : La directive contenue dans la circulaire n°09/2018 est relative à la prise et à la détention de participations.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°10 : La directive contenue dans la circulaire n°10/2018 est relative aux conditions d'implantation des agences et guichets.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°11 : La directive contenue dans la circulaire n°11/2018 est relative aux activités non bancaires.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°12 : La directive contenue dans la circulaire n°12/2018 est relative à la classification des risques et à la constitution des provisions.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°13 : La directive contenue dans la circulaire n°13/1999 est relative à la classification du portefeuille.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°14 : relative à la consolidation des comptes des banques et établissements financiers

Cette directive ne concerne pas l'Interbank Burundi S.A.

Circulaire n°15 : relative à l'agrément des dirigeants et des administrateurs des banques et établissements financiers

Cette directive est respectée.

Circulaire n°16 : relative à l'agrément des commissaires aux comptes des banques et établissements financiers.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°17 : relative à l'interdiction au crédit et au change des clients défaillants auprès du secteur financier.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°18 : relative à la position de change des banques.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°19/2018 : relative à la matrice des sanctions.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°20/2018 : relative à l'agrément des banques et établissements financiers.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°21/2018 : relative à la gouvernance d'entreprise dans les établissements de crédit.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°22/2013 : relative à la transparence sur les conditions appliquées par les banques et établissements financiers à leurs opérations avec la clientèle.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°23/2018 : relative à la gestion des risques dans les établissements de crédit.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°24/2019 : relative à la publication des informations financières par les établissements de crédit.

Cette directive est respectée. En effet, les ratios prudentiels sont trimestriellement publiés

au Bulletin Officiel du Burundi (BOB) et au journal le Renouveau du Burundi.

Circulaire n°25/2019 : relative à la grille de tarification des services rendus par la Banque Centrale dans le domaine de la supervision des établissements de crédit et des bureaux de représentation

Cette directive est respectée.

Règlement n°001/2019 : relatif à la protection des consommateurs des produits et services financiers

Cette directive est partiellement respectée. En effet,

- Le point (b) de l'article 41 dudit règlement stipule que « Tout fournisseur des produits et services financiers doit afficher à un endroit visible et accessible au public, au siège et dans chacune de ses agences et guichets, ainsi que sur le site web et tous les autres

canaux de communication utilisés, un avis expliquant les procédures et les modalités de traitement des plaintes des consommateurs ».

La Banque n'a pas encore affiché cet avis au siège et dans chacune de ses agences et guichets. Cet avis est publié en français sur le site web de la banque.

- L'article 47 même règlement stipule que « Le fournisseur des produits et services financiers doit afficher, dans un lieu visible et accessible au public, les procédures de règlement des plaintes des consommateurs. Ces procédures doivent être écrites au moins en Kirundi, en Français et Anglais, avec une taille de police d'au moins 12 ».

La Banque n'a pas encore affiché ces procédures en Kirundi, en français et en anglais, au siège et dans chacune de ses agences et guichets.

LES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 23 MARS 2021

La réunion a débuté à 17h20, sous la présidence de Monsieur Georges Coucoulis, Président du Conseil d'administration de la Banque.

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Assemblée, le Président du Conseil d'administration a proposé que l'on procède à la composition du Bureau de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit l'Administrateur Directeur Général Monsieur Eric Jonckheere comme secrétaire du Bureau et Messieurs Bernard Ngendakubwayo et Serge Muheto comme scrutateurs.

Monsieur Bonaventure Nicimpaye, Vice-Président du Bureau du Conseil d'administration, Monsieur Mathias

Sinamenye, Monsieur Salvator Toyi et Monsieur Callixte Mutabazi, Administrateurs présents, complètent le Bureau.

Madame Chantal Kanyange, Messieurs Réginald Thibaut de Maisieres, Paul Berger et Bertrand Vidal sont excusés.

Les scrutateurs établissent que sont présents et représentés les Actionnaires détenant ensemble 2 921 actions sur 3 304 actions, soit 88,41% du capital social de la Banque.

En conséquence, le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée et apte à délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

À l'issue des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire, les résolutions ci-après ont été prises :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 approuve ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve le bilan et le compte des pertes et profits de la Banque pour l'exercice social arrêté au 31 décembre 2020.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la répartition du résultat tel qu'elle lui est proposée :

En BIF

| | |
|--|---------------|
| 1. Réserves destinées à l'investissement | 5 103 302 933 |
| 2. Dividendes | 4 983 209 412 |
| 3. Tantièmes | 967 234 247 |
| 4. Report à nouveau | 5 957 263 185 |

| | |
|--------------|-----------------------|
| Total | 17 011 009 777 |
|--------------|-----------------------|

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux membres du Conseil d'administration de leur gestion pour l'exercice 2020.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus au Commissaire aux comptes pour son rapport de l'exercice 2020.

La réunion s'est clôturée à 18 heures.

Fait à Bujumbura, le 23 mars 2021

Le Président du Bureau
du Conseil d'administration,
Georges Coucoulis

Le Vice-Président du Bureau
du Conseil d'administration,
Bonaventure Nicimpaye

Le secrétaire du Bureau
du Conseil d'administration,
Eric Jonckheere

Les scrutateurs,
Bernard Ngendakubwayo
Serge Muheto

LES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 23 MARS 2021

Aussitôt après la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le même jour, le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Georges Coucoulis, a ouvert les travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire avec le même bureau et des présences de 2 804 actions sur un total de 3 304 soit 84,87% des actions.

En conséquence, le Président a déclaré l'Assemblée régulièrement constituée et apte à délibérer sur le point inscrit à l'ordre du jour à savoir : « L'harmonisation des statuts de la Banque avec la circulaire n°21/2018 relative à la gouvernance d'entreprise dans les Établissements de crédit ».

À l'issue des travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les résolutions ci-après ont été prises afin d'harmoniser les statuts avec la circulaire n°21/2018.

Résolution n°1 : l'article 22 des statuts

« Le Conseil d'Administration élit parmi ses Membres un Président. Le Président du Conseil d'Administration devient d'office Président de l'Assemblée Générale.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur.

Il est rééligible. Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment. »

est modifié comme suit :

« Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, le Bureau du Conseil d'Administration qui est composé d'un Président, d'un Vice-Président et d'un Secrétaire.

Le Président et le Vice-président du Conseil doivent être des Administrateurs non –exécutifs et le secrétariat du Bureau du Conseil d'Administration est assuré par le Directeur Général.

Le Président du Conseil d'Administration devient d'office Président de l'Assemblée Générale.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur.

Il est rééligible. Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment. »

**Résolution n°2 :
l'article 32 des statuts**

« Sur proposition de son Président, le Conseil d'Administration donne mandat à deux personnes physiques, Administrateurs ou non, dénommées respectivement Directeur Général et Directeur Général Adjoint, pour assurer la gestion quotidienne de la Société et la représenter dans ses rapports avec les tiers, après leur agrément par la Banque Centrale.

Le Conseil d'Administration peut décider que le Président du Conseil d'Administration soit aussi Directeur

Général ou que le Directeur Général soit aussi Président du Conseil s'il est Administrateur.

Le Conseil détermine la rémunération du Directeur Général et fixe la durée de ses fonctions qui, s'il est Administrateur, ne peut excéder celle de son mandat. »

est modifié comme suit :

« Sur proposition de son Président le Conseil d'Administration donne mandat à deux personnes physiques, Administrateurs ou non, dénommées respectivement Directeur Général et Directeur Général Adjoint, pour assurer la gestion quotidienne de la Société et la représenter dans ses rapports avec les tiers, après leur agrément par la Banque Centrale.

Le Conseil détermine la rémunération du Directeur Général et fixe la durée de ses fonctions qui, s'il est Administrateur, ne peut excéder celle de son mandat. »

**Résolution n°3 :
l'article 56 des statuts**

« L'Assemblée Générale Ordinaire statue à la majorité des voix exprimées. Dans les cas où il est procédé à un scrutin, il n'est pas tenu compte des bulletins blancs que déposent les Actionnaires présents ou représentés.

Le procès-verbal de cette réunion doit être communiqué à la Banque Centrale dans le mois suivant la date de sa tenue. »

est modifié comme suit :

« L'Assemblée Générale Ordinaire statue à la majorité des voix exprimées. Dans les cas où il est procédé à un scrutin, il n'est pas tenu compte des bulletins blancs que déposent les Actionnaires présents ou représentés.

Le procès-verbal de cette réunion, dûment signé par les membres du Bureau du Conseil d'Administration, doit être communiqué à la Banque Centrale dans le mois suivant la date de sa tenue. »

**Résolution n°4 :
l'article 20 des statuts**

« La Banque est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres au moins, dont la majorité sont des administrateurs non exécutifs, comprenant des Administrateurs indépendants, choisis en raison de leurs compétences

techniques, nommés pour une durée de quatre ans par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et en tout temps révocables par elle.

La distinction entre l'administrateur exécutif ou délégué, l'administrateur non exécutif et l'administrateur indépendant se réfère aux définitions y consacrées par l'article 3 de la loi régissant les activités bancaires.

Le mandat des Administrateurs aujourd'hui en exercice est prorogé pour une durée de trois ans.

Ils sont rééligibles.

L'élection des Administrateurs se fait chaque fois une année avant leur entrée en fonction, afin de se prémunir contre tout vide organique.

Ils sont tenus pendant la durée de tout leur mandat, de détenir au moins une action nominative de la société.

Le mandat des administrateurs sortants, non réélus, cesse avec la prise de fonction des Administrateurs élus à la dernière Assemblée Générale Ordinaire.

Les personnes morales représentées par leurs mandataires permanents, peuvent faire partie du Conseil d'Administration. »

est modifié comme suit :

« La Banque est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres au moins, dont la majorité sont des administrateurs non exécutifs, comprenant des Administrateurs indépendants, choisis en raison de leurs compétences techniques, nommés pour une durée de quatre ans par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et en tout temps révocables par elle.

La distinction entre l'administrateur exécutif ou délégué, l'administrateur non exécutif et l'administrateur indépendant se réfère aux définitions y consacrées par l'article 3 de la loi régissant les activités bancaires.

Ils sont rééligibles.

L'élection des Administrateurs se fait chaque fois une année avant leur entrée en fonction, afin de se prémunir contre tout vide organique.

Ils sont tenus pendant la durée de tout leur mandat, de détenir au moins une action nominative de la société.

Le mandat des administrateurs sortants, non réélus, cesse avec la prise de fonction des Administrateurs élus à la dernière Assemblée Générale Ordinaire.

Les personnes morales représentées par leurs mandataires permanents, peuvent faire partie du Conseil d'Administration. »

La réunion s'est clôturée à 18h20.

Fait à Bujumbura, le 23 mars 2021

Le Président du Bureau
du Conseil d'administration,
Georges Coucoulis

Le secrétaire du Bureau
du Conseil d'administration,
Eric Jonckheere

Le Vice-Président du Bureau
du Conseil d'administration,
Bonaventure Nicimpaye

Les scrutateurs,
Bernard Ngendakubwayo
Serge Muheto





**RÉSEAU D'AGENCES, GUICHETS
ET CORRESPONDANTS ÉTRANGERS**

Les agences et guichets à Bujumbura



Siège d'Interbank Burundi SA

15 Avenue de l'Industrie

BP 2970 Bujumbura

+257 22 26 96 66

Code SWIFT : IBBUBIBI



| | | | |
|----|--------------------------------|-------------------------------------|------------------|
| 1 | Agence Siège | 15 Avenue de l'Industrie | +257 22 26 96 66 |
| 2 | Agence Asiatique | 32 Avenue Ntchangwa | +257 22 26 96 36 |
| 3 | Agence Boulevard de l'Uprona | 6 Boulevard de l'Uprona | +257 22 26 96 37 |
| 4 | Agence Brarudi | Boulevard Ndayaye Melchior | +257 22 26 96 49 |
| 5 | Agence Bujumbura City Market | 17 Avenue de l'OUA | +257 22 26 96 43 |
| 6 | Agence Buyenzi | 20 ^e avenue, Buyenzi n°1 | +257 22 26 96 39 |
| 7 | Agence Bwiza | 6 ^e Avenue, Bwiza 42 | +257 22 26 96 40 |
| 8 | Agence Jabe | 31 Avenue de la Jeunesse | +257 22 26 96 41 |
| 9 | Agence Kamenge | 1 ^{er} avenue, Kamenge | +257 22 26 96 45 |
| 10 | Agence Kanyosha | 156 Boulevard Mwezi Gisabo | +257 22 26 96 46 |
| 11 | Agence Marché Central | 14 Avenue de la Croix Rouge | +257 22 26 96 33 |
| 12 | Agence Marché Cotebu | Avenue de l'OUA | +257 22 26 96 44 |
| 13 | Agence Mission | 27B Avenue de la Mission | +257 22 26 96 38 |
| 14 | Agence Mutakura | Boulevard du 3 Septembre | +257 22 26 96 61 |
| 15 | Agence Place de l'Indépendance | 8 Avenue du Commerce | +257 22 26 96 35 |
| 16 | Agence Port de Bujumbura | Avenue de la Tanzanie | +257 22 26 96 42 |
| 17 | Guichet Brussels Airlines | 19 Avenue de l'Industrie | +257 22 26 96 47 |
| 18 | Guichet OBR (Emmaüs) | Boulevard Mwambutsa | +257 22 26 96 48 |
| 19 | Guichet Rwandair | 14 Chaussée Prince Louis Rwagasore | +257 22 26 96 66 |
| 20 | Guichet Unicef | Kabondo Ouest | +257 22 26 96 66 |

Les agences à l'intérieur du pays



| | | | |
|----|---------------------|---------------------------------|------------------|
| 1 | Agence Bubanza | Bubanza, Shari, RN9 | +257 22 26 96 56 |
| 2 | Agence Cankuzo | Cankuzo, RN19 | +257 22 40 70 98 |
| 3 | Agence Gitega | Gitega Centre | +257 22 40 32 66 |
| 4 | Agence Karuzi | Buhinyuza, Nyamugari, n°A29 | +257 22 26 96 66 |
| 5 | Agence Kayanza | Kayanza Centre | +257 22 26 96 55 |
| 6 | Agence Kayogoro | Zone Butare, RN7 | +257 22 26 96 66 |
| 7 | Agence Kirundo | Kirundo, RN14 n°36 | +257 22 26 96 51 |
| 8 | Agence kobero | Butihinda, zone Butarugera, RN6 | +257 22 26 96 66 |
| 9 | Agence Mabanda | Mabanda, Route EAC | +257 22 26 96 66 |
| 10 | Agence Mabayi | Mabayi, RN10 | +257 22 26 96 66 |
| 11 | Agence Makamba | Marché central, RN11 | +257 22 26 96 54 |
| 12 | Agence Masanganzira | Ngozi, Kiremba, RN 6 | +257 22 26 96 66 |
| 13 | Agence Mutoyi | Bugendana, Zone Mutoyi-centre | +257 22 26 96 66 |
| 14 | Agence Muyinga | Muyinga | +257 22 26 96 52 |
| 15 | Agence Ngozi | Kigwati, RN6 n°24 | +257 22 26 96 50 |
| 16 | Agence Nyanza-lac | Kabondo, RN3 | +257 22 26 96 65 |
| 17 | Agence Rugombo | Rugombo, Mpambaro 1, RN5 | +257 22 26 23 74 |
| 18 | Agence Rumonge | Rumonge Centre | +257 22 26 96 53 |
| 19 | Agence Ruyigi | Sanzu, G142 | +257 22 40 62 30 |

Les guichets automatiques à Bujumbura

| | | |
|----|-----------------------------|-------------------------------------|
| 1 | 3 GAB Boulevard de l'Uprona | 6 Boulevard de l'Uprona |
| 2 | GAB Kamenge | 1 ^{ere} Avenue, Kamenge |
| 3 | GAB Brarudi | Boulevard Ndayaye Melchior |
| 4 | GAB Buyenzi | 20 ^e Avenue, Buyenzi n°1 |
| 5 | GAB Bwiza | 6 ^e Avenue, Bwiza 42 |
| 6 | GAB Jabe | 31 Avenue de la Jeunesse |
| 7 | GAB Kanyosha | 156 Boulevard Mwezi Gisabo |
| 8 | GAB Kigobe | Avenue des États-Unis |
| 9 | GAB Kinindo | Boulevard Mwezi Gisabo |
| 10 | GAB Marché Central | 14 Avenue de la Croix Rouge |
| 11 | GAB Place de l'Indépendance | 8 Avenue du Commerce |
| 12 | GAB Roca Golf | Avenue de la Tanzanie |
| 13 | GAB Siège | 15 Avenue de l'Industrie |



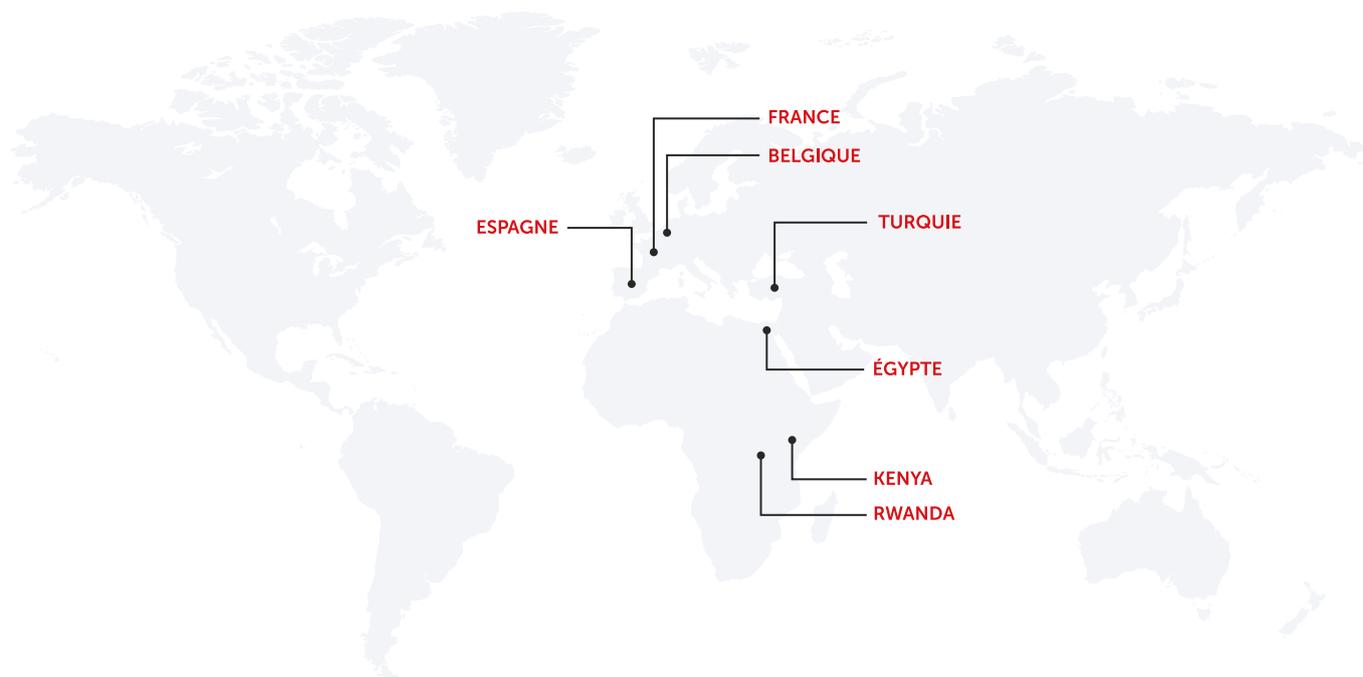
Les guichets automatiques à l'intérieur du pays

| | | |
|---|-------------|--------------------|
| 1 | GAB Gitega | Gitega Centre |
| 2 | GAB Kayanza | Kayanza Centre |
| 3 | GAB Mabanda | Mabanda, Route EAC |
| 4 | GAB Muyinga | Muyinga Centre |
| 5 | GAB Ngozi | Kigwati, RN6 n°24 |
| 6 | GAB Rumonge | Rumonge Centre |



Les correspondants étrangers

| | | | |
|---|---|---|--------------------------|
| 1 | Access Bank (Rwanda) Plc | Head Office, 3rd Floor KIC Building, KIGALI – Rwanda | Code SWIFT : BKORRWRW |
| 2 | Aktif Yatırım Bankası A.Ş. | Büyükdere Caddesi No:163, 34394 Zincirlikuyu, Istanbul – Turkey | Code SWIFT : CAYTTRIS |
| 3 | Banque Africaine d'Import-Export (Afreximbank) | 72 (B) El-Maahad El-Eshteraky Street, Roxy, Heliopolis, Cairo 11757 – Egypt | Code SWIFT : AFXMEGCAXXX |
| 4 | Banque Marocaine pour le Commerce Extérieur International | 59 Calle de Serrano, 28006 Madrid – Espagne | Code SWIFT : BMCEESMM |
| 5 | BRED Banque Populaire | 18 Quai de la Rapée, 75012 Paris – France | Code SWIFT : BREDFRPP |
| 6 | ING Belgium SA/NV | 24 Avenue Marnix, 1000 Bruxelles – Belgique | Code SWIFT : BBRUBEBB |
| 7 | Kenya Commercial Bank LTD | MOI Avenue Nairobi, 00100 Nairobi – Kenya | Code SWIFT : KCBLKENX |







COLOPHON

Éditeur responsable

Direction Générale Interbank Burundi SA

Rédaction

Didier Grogna sur base d'informations et de textes fournis par les membres de la direction d'Interbank Burundi SA

Design et production

M&C.M sprl – info@mcmanagement.be

Photos

© Mindandi (p.9), Shutterstock (cover, p.5, 15 et 39), Istock (p.21 et 90), Zlatko Plamenov (p.43), Adobe Stock (p.44) et Interbank Burundi SA



Interbank Burundi

Mieux qu'une banque

www.interbankbdi.bi

15 Avenue de l'Industrie - 2970 Bujumbura
+257 22 26 96 66

